



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 89 – Mars 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2011

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 février 2011.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles-de-Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.

Secrétariat Général

1.2 - Remplacement de deux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunt relative à 118 logements sis 22 à 28, avenue du Général-de-Gaulle/7-7bis, rue Médéric.

2.2 - Débat d'orientation budgétaire.

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

2.4 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2010.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Cercle des Arts Plastiques » et la ville de La Garenne-Colombes.

V - Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Conventions financières avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux électriques et des réseaux de communications électroniques, avenue Rhin et Danube, rue du Château (entre l'avenue Joffre et la rue Jeanne-d'Arc), rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue de l'Aigle) et avenue Joffre (entre la rue Raymond-Ridel et la rue du Château).

Urbanisme

5.2 - Acquisition d'un appartement (lot 21) sis 14bis, boulevard de la République appartenant à Monsieur et Madame Jacquot.

5.3 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 161 m² à détacher d'une parcelle cadastrée section R n° 145.

5.4 - Vente de l'immeuble d'habitation sis 21, rue Veuve-Lacroix à La Garenne-Colombes.

5.5 - Cessions par l'État à la SEM 92 des délaissés du tramway T2 dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe. Délégation à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de l'exercice du droit de priorité institué au bénéfice des communes et de leurs EPCI par l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme.

Bâtiments

5.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole pour la dépose-repose de l'œuvre « la musique et la danse » de la façade de la salle des fêtes vers le Foyer des Arts et Loisirs ou tout autre lieu public.

VI - Divers

6.1 - Décisions.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 30, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Nous ouvrons la séance du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Je vais vous donner lecture des délégations : M. Perrée donne délégation à M. Hervo, M. Houtart à M^{me} Margaria, M. Dubois à M^{me} Raimbault, M. Dransart à M^{me} Mangeard, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M^{lle} Naturel à M. Macé.

Avant de commencer le Conseil Municipal, je veux souligner la présence parmi nous du conseiller général de La Garenne-Colombes, Isabelle Caullery, qui a été réélue et que je félicite au nom du Conseil Municipal.

(Applaudissements.)

Je félicite, bien entendu, son suppléant, le Dr Pinta, qui siège parmi nous, que je voyais inquiet.

(Applaudissements.)

Permettez-moi également, au nom du Conseil, de féliciter M. Macé, qui a été un candidat valeureux et tout à fait digne de cette belle compétition. Bravo, Monsieur Macé !

(Applaudissements.)

J'ai besoin d'un secrétaire de séance ? M. Butet est candidat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidat.

Bravo, Monsieur Butet !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 février 2011.

M. le Maire

Avez-vous des remarques ? Non.

Je considère donc qu'il est adopté sans opposition.

35 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

1.1 - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles-de-Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville.

M. Hervo

Mesdames, Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que le projet de parking de la place de la Liberté a fait l'objet d'un certain nombre d'actions tendant à déclarer illégaux la délibération et le contrat qui décide de réaliser ce parking et, par ailleurs, le permis de construire de ce même parking.

Cette situation, bien évidemment, qui remet le sort de ce parking entre les mains de la justice, va probablement avoir pour effet de retarder cette opération.

Nous vous soumettons ce soir un avenant à cette convention de délégation de service public qui acte de cette situation et qui, donc, suspend l'application de ce contrat pour ce qui concerne la partie investissement jusqu'à décision de la justice sur les recours que j'ai rappelés.

Cet avenant a été rédigé en concertation et en accord avec le concessionnaire. Il acte d'une situation et nous n'avons plus qu'à attendre que la justice tranche.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des remarques, des questions, sur ce point-là ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Mes chers collègues, bonsoir.

Monsieur Hervo, vous êtes passé rapidement sur la conséquence de cette suspension, qui, dans le projet de la présentation de la décision, mentionne qu'il y aura le versement de 242 000 euros, correspondant au solde des dépenses exposées par le délégataire.

Dans l'avenant, en fait, ce n'est pas 1,4 million ramené à 242 000, c'est 350 000 déjà versés, 300 000 qui sont en cours de paiement et 242 000 qui seraient à payer en avril, ce qui fait un total de 892 000 euros.

Ma question est : à quoi correspondent ces frais ?

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je ne suis pas comptable et je n'ai donc pas vérifié les chiffres que vous indiquez, mais ils sont sûrement exacts ou *a priori*.

Les dépenses exposées par le délégataire sont, pour l'essentiel, le remplacement des parcmètres...

M. le Maire

Des horodateurs.

M. Hervo

... horodateurs, pardon, et une partie des études déjà exécutées.

Le détail, si vous souhaitez l'avoir, je ne l'ai pas, les services se tiennent à votre disposition, sans doute, pour vous le fournir.

M. Conway

C'est bien dommage, quand vous dites à disposition, quand on va consulter ce qui était joint à l'avenant n° 2, il n'y avait aucune annexe, aucune facture...

M. Hervo

On ne joint pas des factures à un avenant ; si vous voulez savoir à quoi correspondent les factures, vous venez les voir, Monsieur Conway, il n'y a pas de problème.

M. Conway

Oui, mais que vous n'ayez pas en tête à quoi correspondent les 892 000 euros...

M. Hervo

Si, je viens de vous répondre !

M. Conway

C'est une somme énorme par rapport au fait que rien n'a été fait, à part le remplacement ou la mise à niveau des parcmètres.

M. le Maire

En fait, ce sont trois choses.

Ce sont d'abord les coûts de maîtrise d'ouvrage lissés sur l'ensemble de la durée de la délégation, comme M. Hervo vous l'a dit, ensuite les frais d'études dont le total est engagé par le délégataire auprès du maître d'œuvre et enfin les dépenses engendrées par le déploiement des horodateurs.

M. Conway

Et les ?

M. le Maire

Et les dépenses engendrées par les frais causés par les horodateurs, comme on vous l'a expliqué. Ce sont ces trois postes-là.

D'autres remarques ?

M. Conway

Oui.

Par rapport à l'avenant n° 2, dont j'ai le détail, il est marqué : « *L'article 11-4 du contrat stipule qu'en cas de recours formé contre une ou plusieurs autorisations, notamment contre le permis de construire, ainsi que dans l'hypothèse d'un recours contre la décision d'attribution, les parties se rapprocheront afin de déterminer dans les 15 jours les mesures à prendre, notamment sur les délais de réalisation et retards* » et dans l'avenant, vous citez de manière précise les recours qui ont été formés contre la DSP.

Les recours formés contre la DSP ont été formés au mois de juin 2010, vous dites que les parties se sont rapprochées le 22 février de cette année ; ma question est : pourquoi avez-vous laissé les frais s'accumuler sans provoquer cette réunion plus tôt ?

M. le Maire

Parce que, comme l'article 11-4 le dit, c'est « *en cas de recours formé contre une ou plusieurs autorisations, notamment contre le permis de construire* », donc les 15 jours ont particulièrement couru après le recours formé contre les permis de construire.

M. Conway

C'est bien d'avoir lu la première partie de la phrase France ; il est marqué aussi : « *ainsi que dans l'hypothèse d'un recours contre la décision d'attribution* » et c'est de cela dont il s'agit.

M. le Maire

Soit, c'était l'un ou l'autre. Nous avons donc décidé d'appliquer l'article 11-4 dans sa première phrase.

M. Conway

La deuxième chose, c'est que vous suspendez la réalisation du parking ; je voudrais savoir ce qu'il en est des parkings existants, en termes de travaux qui ont été faits dans ces parkings.

M. le Maire

Vous voulez parler de quels parkings ?

M. Conway

Les deux parkings existants : Général-de-Gaulle...

M. le Maire

Là, nous parlons du parking place de la Liberté. Sinon, l'avenant ne met pas en cause le reste du contrat, qui, vous avez raison, traite de bien d'autres choses, dont les autres parcs de stationnement déjà existants à La Garenne-Colombes.

M. Conway

Ma question était : y a-t-il eu des travaux faits par le délégataire sur ces deux parkings ?

M. le Maire

Des travaux minimes de nettoyage et de mises à niveau minimales.

M. Conway

Pendant le temps de suspension, le délégataire continue de toucher 120 000 euros par an d'une recette qui était auparavant versée à la Ville sans rien faire de plus qu'un nettoyage. Il y a une gabegie sur ce chantier qui est incroyable ! 892 000 euros claqués comme cela, je demande à voir les détails, parce que cela paraît très surprenant et, en plus, vous ne remettez pas en cause la gestion du parking où le délégataire n'apporte rien.

M. le Maire

Monsieur Conway, je ne comprends pas bien... Vous semblez découvrir les conséquences de votre recours. Je n'y peux rien.

Vous faites un recours, les conséquences de celui-ci sont expressément prévues à l'article 11-4 et vous avez l'article 11-4, vous faites le recours et, après, vous dites : « *C'est épouvantable, on applique l'article 11-4 !* », mais vous l'aviez, donc vous saviez en déposant un recours les dangers juridiques auxquels vous exposiez la Ville.

Je suis désolé de vous dire que quand vous dites que c'est beaucoup d'argent, je vous confirme, mais faire prendre un risque juridique à la Ville, c'est aussi beaucoup d'argent et vous ne semblez pas être atteint par ce risque-là.

Je ne vous reproche pas cela, mais je constate que vous avez une attitude curieuse.

M. Conway

Je n'ai donc aucun problème par rapport à ce recours qui a été déposé, puisqu'il va viser à économiser à la Ville beaucoup plus...

M. le Maire

Ah bon ?

M. Conway

Il va faire économiser à la Ville beaucoup plus.

Par rapport à cette surprise sur le mécanisme, je rappellerai simplement les observations qui étaient faites par la Ville de La Garenne-Colombes dans le rapport d'analyse des offres.

Par ailleurs, le mécanisme des garanties apportées par la Ville sur les fonds propres investis en cas de recours s'avère obscur. En tout état de cause, celui-ci paraît exorbitant, dans la mesure où il revient à faire porter par la commune les conséquences d'un recours contentieux sur le financement de l'opération. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous.

Par rapport au montant en jeu, je demande quel contrôle a été fait, parce que le délégataire, si vous lui dites : « *Demandez-moi 1,5 million* », il n'aura pas de problème. Je demande donc quel contrôle a été fait sur ces 892 000 euros qui ont été demandés par le délégataire.

Deuxième chose, concernant le fait que ce projet est suspendu grâce à un recours qui a été déposé, et je dis bien « *grâce* », je demande pourquoi vous n'avez pas aussi négocié la suspension de la recette sur les parkings sur lesquels c'était partie intégrante du financement du projet.

M. le Maire

Je peux vous répondre, c'est assez simple, les termes du contrat sont dans le contrat, donc nous appliquons le contrat.

Le contrat dit : s'il y a des recours, nous appliquons un article, le fameux 11-4, que tout le monde va commencer à connaître et celui-ci nous permet de suspendre les obligations des parties pour ce qui est de la construction du parking lui-même. C'est ce que prévoit l'article, c'est ce que prévoit le contrat. Nous appliquons le contrat.

Quand vous dites, Monsieur Conway, que vous visez par votre recours à faire faire des économies à la Ville, permettez-moi de vous dire que la lecture du contrat fait que si le contrat était annulé, ne serait-ce que pour des formes juridiques, défaut de forme, et que le tribunal décidait d'annuler, cette décision conduirait, grâce, comme vous le dites, à votre recours, à probablement faire payer la Ville de La Garenne-Colombes une somme aux alentours de 3 ou 4 millions d'euros. Je trouve donc que vous êtes un peu léger sur votre affirmation que vous êtes en train de faire faire des économies à la Ville ; je pense qu'en pratique, mais nous verrons à l'issue, car on ne peut pas imaginer ce que sera la décision de la justice... Il reste que c'est un peu simpliste de dire que vous voulez faire faire des économies à la Ville, alors que la simple lecture du contrat nous laisse entendre que si le recours que vous avez imprimé et formé était accepté, cela coûterait la somme de 3 ou 4 millions d'euros probablement à la Ville de La Garenne-Colombes. Nous verrons, n'épilouignons pas, l'avenir est ainsi fait que vous ne le connaissez pas et moi non plus.

M. Conway

Là-dessus, je suis ébahi de la manière dont vous vous félicitez sur la légèreté du contrat que vous avez signé.

Sur le recours, d'emblée, quand la DSP a été proposée, on a attiré l'attention sur une multitude de dispositions, vous êtes allé négocier, avec en plus des conditions, on ne sait pas trop ce qui s'est passé pendant l'été, que je qualifiais vraiment de déséquilibrées entre la commune et la Ville et aujourd'hui, vous êtes en train de nous dire avec beaucoup d'aplomb que la Ville s'est condamnée à payer 4 millions d'euros au final si jamais le parking ne se fait pas. Je ne vous félicite pas pour ce travail-là.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je ne comprends pas votre attitude. Il y a un contrat ; le contrat, il est connu de tout le monde. Ce contrat prévoit, comme tout contrat, qu'il y a des pénalités que la Ville devra payer si le contrat devait tomber, parce que, ne serait-ce que pour des problèmes de forme, il était jugé annulable et à annuler par le tribunal, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le contrat. Je ne me félicite de rien, je vous donne un élément factuel.

Ensuite, vous faites un recours, et vous êtes légitime à le faire, comme tout citoyen, et vous demandez l'annulation du contrat. Ne venez pas ensuite vous étonner que la Ville aura à payer des pénalités, puisque c'est prévu dans le contrat.

Vous faites courir le risque, mais c'est votre droit, à la Ville de payer de telles pénalités ; c'est votre droit, je ne vous le retire pas, mais ne venez pas ensuite dire : « *C'est épouvantable, il y a des pénalités !* » ; vous le saviez, c'est dans le contrat.

Soyez responsable jusqu'au bout de vos actes, jusqu'au bout !

Je vous en prie ?

M. Conway

Juste une chose... Vous dites : « *C'est le contrat* », comme si c'était le *Deus ex machina* dans lequel vous n'aviez pas participé. C'est le contrat, c'est vous qui l'avez élaboré, c'est vous qui l'avez négocié, malgré les alertes qu'on a faites sur la déviance du projet par rapport à ce qui était prévu initialement, donc ne dites pas : « *C'est le contrat* », dites : « *Nous, Mairie, avons signé un contrat* »... Vous avez signé un contrat dans lequel vous avez prévu qu'en cas de recours... Vous saviez que le risque existait, je l'avais annoncé, et là-dessus, vous avez délibérément mis la Ville sur une pente glissante d'avoir à payer, d'après vous, 4 millions d'euros.

M. le Maire

Mais qui demande l'annulation du contrat et fait courir à la Ville le risque de payer des indemnités ? Qui fait courir ce risque ? Qui, ici, a formulé un recours ? Je ne sais pas.

Il faut être responsable de ses actes. Vous avez le droit de le faire, ce n'est pas un problème, et personne ne vous conteste cette légitimité, mais allez jusqu'au bout des choses et dites : « *C'est vrai, moi, Christophe Conway, je mets en cause un contrat, que j'attaque, j'estime que ce contrat n'est pas satisfaisant pour diverses raisons* » que vous venez de rappeler d'ailleurs. Une fois que vous avez cela, allez jusqu'au bout de votre responsabilité et ne vous étonnez pas des conséquences de vos propres actes ! C'est aussi un peu facile. Ne soyez pas surpris !

Les Garennois sauront juger ; si, demain, le contrat venait à être annulé devant le tribunal, les Garennois sauront juger, en tout cas on leur fera comprendre et connaître les raisons pour lesquelles le contrat est annulé et qui a formulé cette demande, mais nous nous retrouverons probablement de nombreuses fois sur ce sujet, cher Monsieur Conway.

Je crois qu'un de vos voisins voulait prendre la parole. Monsieur Macé ?

M. Macé

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Sur ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein de notre assemblée communale, je voudrais souligner deux points.

Tout d'abord, nous arrivons ce soir à une nouvelle étape, suite aux différents contentieux en cours et certainement des contentieux sur le permis de construire, où vous êtes obligé d'acter, évidemment, cette situation nouvelle, mais prévisible. On vous avait d'ailleurs, comme l'a dit notre collègue Christophe Conway, alerté sur les risques encourus par rapport à la démarche que vous aviez arrêtée et par rapport aussi aux coûts financiers entraînés par ce que vous avez fait pour la Ville, c'est-à-dire le paiement de 4,3 millions d'euros d'investissement pour la réalisation de ce parking, alors que vous vous étiez engagé, rappelez-vous, dans cette assemblée même, à ce que ce parking ne coûte rien à la Ville. C'est d'ailleurs là-dessus que j'avais particulièrement insisté sur ce montage qui ne me semblait pas être un montage intéressant pour les Garennois.

Aujourd'hui, on est dans la situation où il faut, bien évidemment, que vous actiez un nouvel avenant, puisqu'on est à l'avenant n° 2 déjà, il y en a déjà eu un premier, ce qui montre que, progressivement, ce que vous avez fait adopter par les collègues de la majorité municipale pose évidemment problème.

Deuxièmement, je crois que, ce soir, vous devriez vous interroger sur cette situation et, au lieu de vous entêter à vouloir poursuivre absolument la réalisation de ce parking, où vous savez très bien que le risque contentieux est réel, j'espère que, d'ailleurs, l'avocat de la Ville vous a signifié les risques encourus, aussi bien sur la Délégation de service public que sur le permis de construire, vous devriez réfléchir pour arrêter cette nouvelle folie.

Pourquoi je dis « cette nouvelle folie financière », comme vous le dites à juste titre ? Je rappellerai le malheureux exemple qui est encore dans la mémoire de tout le monde par rapport à la Médiathèque et au coût entraîné par ce dossier que l'on pourrait qualifier de « très mal ficelé » par les élus de la majorité municipale et je crois que ce soir, il serait sage, Monsieur le Maire, que vous preniez la disposition d'arrêter cette réalisation de parking à cet endroit-là et pour ce coût-là et que vous envisagiez autre chose, ce qui est toujours possible, nous permettant enfin que la réalisation d'un parking public à La Garenne-Colombes, qui n'est pas un sujet tabou – il faut une réelle discussion là-dessus, avec des propositions d'emplacement qui avaient déjà été indiquées dans cette enceinte –, puisse se faire.

Je crois qu'il est encore temps de prendre la mesure de ce contentieux qui est en train de naître, pour lequel, j'espère que l'avocat de la Ville vous a prévenu des risques du dossier que vous avez monté et qu'il est temps, peut-être, d'une manière sage, Monsieur le Maire, j'en appelle à votre sagesse, de reconsidérer totalement la réalisation de ce dossier.

Après, vous avez raison, une fois que vous serez éventuellement condamné, si c'est le cas, vous pourrez toujours dire : « *C'est la faute des autres et cela coûte tant à la Ville* », sauf que ce soir, vous avez la possibilité d'arrêter tout cela et je vous

encourage vivement, sur ce sujet-là, qui est, comme vous le dites, ni un sujet de droite ni un sujet de gauche, à prendre une position qui nous permet de sortir par le haut de cette situation.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole sur le sujet ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je rebondis sur la proposition de mon collègue Christophe Macé. On a, disiez-vous, toujours manqué de temps pour étudier des solutions alternatives et là, si j'ai bien compris, on va avoir du temps devant nous. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, ce soir, de mettre en chantier pendant trois mois, six mois, l'étude par un cabinet spécialisé des différents sites qui ont été proposés, des sites qui ont été évoqués, pour avoir, le cas échéant, une solution qui convienne plus à la situation à La Garenne-Colombes.

Cela permettrait de préparer une décision qui, cette fois-ci, serait faite en comparant les avantages et inconvénients de chaque solution et de pouvoir opter pour une solution qui soit plus en rapport avec la situation de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Deuxième chose, il y a également le sujet du marché le samedi matin, qui ne va pas être réglé par la construction d'un parking dans l'immédiat.

Je rappelle que moi-même et ma collègue Adelaïde Naturel avons porté le fait d'étudier les solutions alternatives pour diminuer la circulation au moment du marché.

Je constate qu'aujourd'hui, les commerçants du marché se remettent à se garer autour de la place du marché, alors que vous aviez pris des dispositions pour les éloigner, pour faire que ce soient les clients qui se garent.

Par ailleurs, on avait évoqué la possibilité de mettre en place une navette pour les personnes qui ont du mal à se déplacer et à revenir avec les bras chargés, la solution des vélos avec des emplacements plus nombreux sur la place et la possibilité de porter des courses à domicile. Toutes ces solutions sont des solutions qui existent en France, dans certains points, et notamment le fait de proposer aux commerçants une zone de stationnement le samedi pour leurs camions une fois qu'ils ont déchargé, avec une navette qui les amène sur le marché, comme cela se fait, par exemple, à Saint-Germain-en-Laye.

Je voudrais que, pendant cette période où le stationnement du samedi matin continuera à poser problème, nous étudions cette solution-là.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Deux ou trois choses, puis on passera au vote.

Premier point, évidemment, les questions de localisation alternative du parking ont été étudiées par les services depuis un certain temps et même avant la décision de ce parking. On peut réétudier la question, mais cela a été étudié.

Deuxième point, et je m'adresse, si vous me le permettez, à M. Macé, je trouve, Monsieur Macé, je ne sais pas si c'est le fruit de la campagne électorale des cantonales, que vous êtes assez culotté en nous disant : « *La Médiathèque a coûté cher à la Ville, etc.* » Je vous rappelle quand même que la Médiathèque, vous avez tout voté : le financement, le projet... Vous avez tout voté.

M. Hervo

Les marchés...

M. le Maire

Les marchés... Vous avez tout voté. Vous n'avez jamais exprimé le début du commencement d'un doute sur la Médiathèque.

Sachez que le jour de l'inauguration, je me permettrai de vous féliciter avec les autres élus qui ont soutenu le projet. Je rendrai à César ce qui est à César.

Ne venez pas aujourd'hui nous dire : « *C'est mal fait* » ; en réalité, vous avez été d'accord sur tout.

Deuxième point, vous nous dites, j'ai noté votre phrase, parce qu'elle nous a un peu fait sourire, nous qui connaissons le sujet et l'historique du sujet : « *Il faut se poser la question de la réalisation du parking à cet endroit* ». Monsieur Macé, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que dans votre programme électoral, votre programme électoral, il y avait indiqué en toutes lettres : « *réalisation d'un parking sur la place de la Liberté* ». C'était d'ailleurs quasiment le seul point sur lequel nous étions d'accord pendant ces élections, vous et moi, puisque vous exprimiez un projet que nous soutenions.

Je disais avec la majorité qui a gagné l'élection à l'époque que nous voulions un parking sous la place de la Liberté, et d'ailleurs, nous sommes allés devant les électeurs avec ce projet, et vous disiez exactement la même chose.

Aujourd'hui, essayant de prendre le vent de la contestation, vous nous dites : « *Ah, oui, mais à cet endroit, ce n'est pas une bonne idée !* », très bien, mais au moins, reconnaissez que vous avez changé d'avis. Tout le monde peut changer d'avis, ce n'est pas un souci.

Simplement, je continue à penser qu'en centre-ville, il faut un grand parking et pour répondre d'ailleurs à une des interrogations légitimes de M. Conway qu'est la question aussi du stationnement des commerçants. C'est d'ailleurs pour cela, souvenez-vous, que dans le projet qui est actuellement gelé, enfin qui va l'être, le premier sous-sol est surélevé, pour permettre aux véhicules utilitaires des commerçants de se garer. C'était une demande d'ailleurs assez unanime au sein de cette assemblée, nous avons dit que nous voulions ce premier sous-sol, ce qui, évidemment, engendrait des surcoûts, mais, du coût, nous donnait un caractère plus pratique de ce parking.

Maintenant, mes chers collègues, vous avez fait des recours, c'est votre droit, mais sachez que ces recours, s'ils viennent jusqu'au bout, conduiront la Ville à payer des indemnités – je vous ai donné une somme, mais il va falloir que nous la calculions précisément – à la personne qui est chargée de la construction de celui-ci.

De la même manière, si, demain, nous décidons d'arrêter le contrat, vous connaissez le contrat comme moi, ne dites pas : « *En arrêtant aujourd'hui, on limite les frais que la Ville aurait à engager* », c'est faux, vous le savez bien, c'est dans le contrat, à moins que vous ne l'ayez pas lu. Demandez à votre avocat, puisque vous êtes très équipés en matière d'avocat, de vous le confirmer, le fait de l'arrêter aujourd'hui de nous-mêmes ou d'attendre qu'un juge, éventuellement, arrête le contrat, cela revient exactement au même !

La vraie question de fond, et je soutiens cette question de fond, est que nous avons besoin d'un parking en centre-ville, mais je sais que c'est un vrai sujet. Au moins, nous en avons parlé lors de notre campagne électorale.

(M. Macé demande la parole.)

On va passer au vote et on verra.

Monsieur Macé, je crois qu'on en a largement parlé. Je connais tout à fait votre position et je sais d'ailleurs que vous étiez pour le parking. Que vous ayez changé d'avis, vous pouvez le justifier, il n'y a rien d'illégitime à changer d'avis.

Allez-y, je vous en prie !

M. Macé

Sur la Médiathèque, je ne vais quand même pas avoir la cruauté de vous rappeler des différents épisodes d'un emplacement d'une Médiathèque qui était prévue à tel endroit qui a été obligé de changer.

La question qui nous est posée sur la Médiathèque, les élus de gauche de ce Conseil Municipal ont toujours été pour une Médiathèque, ce n'est pas la question, la question qui nous a été ensuite posée, c'est la gestion de ce dossier-là, des changements de terrain et, ensuite, évidemment, du contentieux avec les coûts engendrés par ce contentieux.

Si on regarde après la globalité de ce que la Médiathèque va avoir coûté à la Ville, on en reparlera le jour venu, Monsieur Hervo, quand on aura tous les chiffres, on regardera combien aura coûté la réalité de cette Médiathèque et le mètre carré. Je crois qu'on sera champion quasiment de France par rapport à ce coût, mais on en reparlera ensuite.

Vous ne pouvez pas dire le contraire, les chiffres, on les connaît comme vous, vous les avez, vous avez adopté un certain nombre de délibérations pour réaliser cette opération. On en reparlera le moment voulu, on verra qui aura raison ce jour-là par rapport au coût total de la Médiathèque.

Évidemment, dans le coût total, il faudra tout prendre, c'est-à-dire prendre toutes les décisions que vous avez prises pour cette opération-là. Là, évidemment, vous serez étonné de cette réalité de coût.

Là-dessus, on pourra en reparler d'une manière très tranquille le jour venu, mais les additions, on pourra les faire comme vous et elles ne seront pas à votre avantage.

En ce qui concerne le parking, comme vous dites, Monsieur Juvin, excusez-moi l'expression, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. L'idée de dire qu'il y a un parking dans le centre-ville de La Garenne-Colombes, je pense qu'on est tous d'accord...

M. le Maire

Mais vous avez changé d'avis.

M. Macé

Attendez, je vais m'expliquer là-dessus, vous allez voir.

Il y a un parking dans le centre-ville de La Garenne-Colombes, je pense qu'on était tous d'accord. Il nous avait semblé, nous aussi, comme vous d'ailleurs, que l'emplacement en dessous du marché pouvait être un emplacement intéressant.

Après, les études que vous avez fait mener ici même, que la Ville a donc payées, peuvent aboutir à une évolution de l'emplacement, pas un changement complet de dire : « *Il n'y a pas de parking* » ou « *Il n'y a pas de parking en centre-ville* », mais un changement de localisation du parking.

Vous ne nous ferez jamais croire, et Christophe Conway l'a rappelé à plusieurs reprises aussi, que le fait de réaliser un parking ici, pas loin de la Mairie, est une chose totalement différente d'un parking en dessous de l'église et c'est toujours le centre-ville, que vous le vouliez ou non.

Après, il y a des évolutions ; les études sont là pour permettre aussi de tenir compte d'un certain nombre d'éléments et de pouvoir adapter éventuellement des projets que l'on présente aux Garennois. C'est tout l'intérêt ; sinon, ce n'est pas la peine de mener des études et vous n'auriez pas dû, à ce moment-là, mener toutes les études avec le coût que cela engendrait si vous pensiez qu'il n'y avait qu'une seule solution possible dans le cadre de la réalisation d'un parking public. Si vous avez fait des études, c'est que vous pouviez peut-être penser qu'il fallait approfondir cette question de localisation.

Vous l'avez fait à juste titre et on ne vous reproche pas cela, on vous reproche après la décision finale que vous avez arrêtée, c'est simplement cela.

Je crois qu'il est utile d'avoir ces éléments pour faire évoluer les décisions à prendre quand on gère une collectivité locale.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

(M. Conway demande la parole.)

Non, Monsieur Conway, on va terminer.

Je veux simplement dire, Monsieur Macé, on regardera dans les procès-verbaux, mais après tout, je peux me tromper, je regarderai dans les procès-verbaux, je n'ai aucun souvenir que vous ayez, au moment de l'étude sur le stationnement, à ce moment-là et avant, bien entendu, *a fortiori*, mis en cause cette localisation. Vous avez changé d'avis après, probablement pour des critères qui sont différents et dont vous êtes le maître.

(M. Conway demande la parole.)

C'est bon, on va passer...

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway, vous avez tous les deux pris la parole largement, donc on va passer au vote, parce qu'il faut que nous avancions.

M. Conway

Pour corriger une inexactitude que vous avez formulée...

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous ai largement donné la parole.

M. Conway

D'accord, mais si vous dites une contrevérité, laissez-moi au moins y répondre.

M. le Maire

Allez-y, mais vite !

M. Conway

Vous avez dit : « *Il y a eu des études pour étudier les différents emplacements* ».

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Je vous rappelle qu'au moment où on s'est penché sur ce dossier, on a demandé la communication de l'intégralité des études qui avaient été faites et qu'il était apparu de ces études que le seul sujet était : comment construire le parking, puis comment le rendre rentable ?

M. le Maire

Non, c'est faux.

M. Conway

Donc il n'y a pas eu d'étude alternative...

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est faux.

M. Hervo

C'est faux !

M. Conway

Le 4 novembre 2008, j'ai posé la question à M. Hervo en disant : « *En dehors de ces trois études, y en a-t-il d'autres ?* » et il m'a répondu : « *Non, vous avez tout* ».

M. le Maire

Mais non...

M. Conway

Je le sais bien, puisque j'avais payé ces photocopies.

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est faux.

M. Conway

La deuxième chose...

M. le Maire

C'est faux, Monsieur Conway.

M. Conway

... rappelez-vous l'histoire des conditions de contrat, quand vous dites que tout le monde peut changer d'avis, je regrette que vous n'ayez pas changé d'avis quand vous avez constaté que vous n'avez reçu qu'une réponse à l'appel d'offres, ce qui était déjà révélateur en soi d'un problème d'intérêt de ce dossier pour les spécialistes des constructions des parkings. Vous vous êtes obstiné en passant sous les fourches caudines de SPIE qui était en position de force, et on le voit ce soir.

Je prendrai comme exemple le parking de Courbevoie il y a quelques années, de nombreuses années, un parking avait été attribué, a été annulé, etc. et le délégataire a touché 150 000 euros ; il y a contrat et contrat.

Ce contrat-là est, *a priori*, particulièrement défavorable pour la Ville, parce que vous vous êtes obstiné, malgré l'absence de candidats...

M. le Maire

Monsieur Conway, pardonnez-moi, mais vous confondez tout. À Courbevoie, la construction était portée par la Ville et l'EHPAD.

Franchement, Monsieur Conway, je veux bien que vous laissiez croire qu'on peut construire un parking pour 150 000 euros, mais cela ne peut pas marcher, ce n'est pas tout à fait vrai.

M. Conway

L'annulation !

M. le Maire

Attention à ne pas non plus caricaturer le débat, parce que ce n'est pas à notre honneur en collectif, on ne va pas se raconter n'importe quoi aussi. Un parking, cela nous coûte de l'argent, il faut bien le construire. Simplement, nous avons fait le choix de le faire financer à 50 % par un partenaire privé ; c'est le choix que nous avons fait, pour que 100 % de la construction ne soit pas sur le dos des contribuables directement. C'est uniquement cette affaire-là.

On va passer au vote sur ce point-là.

Qui est contre ? 5 voix.

Donc vous souhaitez que l'on continue et qu'on paye ce qui est prévu dans le contrat, c'est-à-dire 1,4 ou 1,2 million ; moi, je vous propose de passer convention avec SPIE et ne payer que 240 000.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Je vous remercie.

Le point suivant est le remplacement de deux membres de la CCSPL...

(M. Conway demande la parole.)

Le vote a eu lieu...

M. Conway

J'ai une explication de vote.

M. le Maire

Non, Monsieur Conway, ne plaisantez pas ! Vous avez expliqué votre vote avant et après ; j'espère que cela n'a pas changé.

(Protestations des élus.)

M. Conway

Je vote contre...

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est bon ! Le règlement ne le prévoit pas. Vous avez fait une explication de vote largement, vous savez que dans le règlement intérieur, je peux vous donner un temps de parole limité, je n'applique jamais le règlement intérieur, vous ne le savez, jamais ! Je ne vous coupe jamais la parole sur rien. Vous pouvez parler 2 heures si vous le souhaitez. D'ailleurs, vous en abusez de temps en temps.

Au moins, quand les débats sont finis, on ne reprend pas la parole sur le sujet ou sinon on ne s'en sort pas, ou alors, si vous voulez, j'applique le règlement intérieur. Ne me forcez pas à appliquer un règlement intérieur ! Nous sommes des gens biens élevés, nous nous laissons parler... D'ailleurs, je vous remercie, c'est bien de se laisser parler les uns derrière les autres sans s'interrompre.

Le vote est obtenu, on passe au deuxième point.

(M. Conway demande la parole.)

Non, il n'y a pas d'explication de vote, Monsieur Conway.

M. Conway

Je ne donne pas d'explication de vote, dans ce cas-là...

M. le Maire

Remplacement de demande de la CCSPL...

Secrétariat Général

1.2 - Remplacement de deux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. le Maire

Nous avons eu, malheureusement, le décès de deux membres de la CCSPL, M. De Saint Sernin et M^{lle} Elleaume.

Je vous propose les candidatures de deux personnes :

- M^{me} Stéphanie Paillard, avocat à la Cour ;
- M. Morgan Marietti, président de l'Association Nationale des Apprentis de France.

Tous les deux sont Garennois.

Y a-t-il des oppositions sur ces noms ?

En théorie, il faudrait que nous votions à bulletin secret. Est-ce que vous nous épargnez le vote à bulletin secret ?

Il n'y a pas d'autre candidat ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je pense qu'il serait intéressant que vous présentiez un peu plus avant ces personnes et que vous disiez pourquoi vous les avez choisies.

M. le Maire

Je vous l'ai dit : une personne est avocat et je pourrais vous dire sous forme d'une boutade que compte tenu de l'activité considérable contentieuse...

M. Conway

Non, elle est fiscaliste.

M. le Maire

... que vous introduisez contre la Ville de La Garenne-Colombes, il est bien d'avoir des gens qui ont quelques connaissances de ce type, mais vous avez raison, elle est fiscaliste.

(Remarque hors micro de M. Conway.)

En tout cas, personnellement, non.

Elle est garennoise depuis une dizaine d'années.

M. Marietti est garennois depuis également une dizaine d'années, il est président d'une Association nationale des apprentis de France, c'est un sujet que l'on connaît assez mal et il m'a paru intéressant d'élargir le spectre des gens représentés au sein de la CCSPL, qui, je vous le rappelle, représente réellement toutes les sensibilités des spectres sociaux, politiques... Tout le monde est représenté, c'est extrêmement large.

Cela vous va ?

M. Conway

Cela me paraissait intéressant.

M. le Maire

En fait, je viens de vous répéter en réponse exactement ce que je vous avais dit dans la première partie, mais maintenant, cela vous va mieux ; tant mieux !

M. Conway

Je peux ?

M. le Maire

Oui, je vous en prie.

M. Conway

Simplement, vous oubliez qu'il y a un public qui n'a pas accès à ces documents et il me paraît intéressant de présenter les choses.

M. le Maire

Je pense que le public n'étant pas sourd, il avait dû entendre ce que j'avais dit dans la première partie ; je l'ai répété, ce sera avec plaisir.

Est-ce que quelqu'un veut que nous votions à bulletin secret sur ces deux noms ? Non.

Personne ne fera de recours parce que nous n'avons pas voté à bulletin secret ?

Monsieur Macé, comme vous êtes taquin de nature, on ne sait jamais.

M. Macé

Je ne fais pas des recours sur tout.

M. le Maire

Sur beaucoup de choses et cela va coûter cher en frais d'avocat, vous savez.

M. Macé

Je m'en rends compte.

M. le Maire

Vous vous en rendez compte ? Eh bien tant mieux !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunt relative à 118 logements sis 22 à 28, avenue du Général-de-Gaulle/7-7bis, rue Médéric.

M. le Maire

Il s'agit d'un dossier suivi par M^{me} Labrousse.

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de garantir un emprunt contracté par l'Office public d'HLM des Hauts-de-Seine pour l'acquisition de 118 logements 22-28, avenue du Général-de-Gaulle. Cet emprunt est du montant de 8 593 793 euros.

En contrepartie de cette garantie, l'Office nous donne un droit d'attribution de 24 logements.

Ces 118 logements seront des logements sociaux qui viendront donc grossir notre nombre de logements sociaux sur la commune et ces logements sont aujourd'hui tous occupés.

Je veux remercier.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame Labrousse.

Y a-t-il des questions à M^{me} Labrousse sur ce point.

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

Bonsoir, Monsieur Fouliard.

M. Fouliard

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir.

Je voulais savoir pourquoi l'OPDH 92 n'avait pas acquis l'ensemble de cette résidence ; a-t-on des informations à ce sujet ? Plutôt que de laisser un bailleur privé le faire. C'est ma question.

M. le Maire

Non, ils ont acheté tout.

M. Fouliard

Non.

M. le Maire

Je ne comprends pas bien.

M. Fouliard

La société PERL a acheté la nue-propriété de cette résidence et l'OPDH 92 a l'usufruit pour 15 ans.

M. le Maire

Oui, c'est cela.

M. Fouliard

La question que je pose est : pourquoi l'OPDH 92 ne s'est pas porté acquéreur en propre de cette résidence ?

M. le Maire

En réalité, ils se sont portés acquéreurs de la totalité des logements ; il y a quatre bâtiments. Ils ne sont pas propriétaires d'un des quatre, de deux des quatre, de trois des quatre, mais de quatre des quatre.

Simplement, c'est le montage financier d'un type particulier qui a permis de trouver un investisseur, parce que l'investissement était considérable, on dépassait les 20 millions d'euros. L'OPD HLM a trouvé un montage financier un peu complexe qui vous est décrit là et que vous avez rappelé vous-même dans votre intervention, qui leur a permis de trouver quelqu'un capable de mettre ces 20 et quelques millions sur la table.

M. Fouliard

D'accord.

Est-ce que vous pouvez nous informer sur les conditions d'octroi de ces 24 logements ? Est-ce qu'il est prévu de mettre en place une commission d'attribution de ces logements ?

M. le Maire

D'abord, ces logements sont tous occupés actuellement.

Le premier point est que les occupants ont la possibilité de se porter acquéreurs. C'est en cours, j'avoue que je ne sais pas où cela en est.

Si les locataires ne se portent pas acquéreurs, ils sont prioritaires dans cette affaire, ils deviennent locataires et devenant locataires, nous avons quelques droits de réservation ; nous avons un T1, sept T2, neuf T3, six T4 et un T5. De vous à moi, les droits de réservation s'exprimeront le jour où les appartements se libéreront et quand on sait le taux de rotation des logements sociaux à La Garenne-Colombes, qui est assez faible, de l'ordre de quelques pour cent par an, il est probable qu'on ne verra pas immédiatement beaucoup de ces appartements se libérer.

Il est vrai que cela permet quand même à la ville de La Garenne-Colombes de compter 118 logements sociaux en plus, ce qui correspond à un bon 20 %.

M. Fouliard

Justement, je voudrais faire quelques observations à ce sujet.

Je suis d'accord, il y a quelques bonnes nouvelles, parmi lesquelles : on a 118 logements sociaux supplémentaires au sein de La Garenne-Colombes, sauf qu'il convient de préciser quand même que la plupart de ces logements avaient été octroyés déjà dans le cadre du 1 % patronal et donc étaient, en tant que tels, classifiés comme logement social, certes pas au niveau municipal, mais factuellement, ils étaient quand même des appartements qu'on pouvait considérer à loyer modéré.

La première bonne nouvelle, et là-dessus, nous devons vous en savoir gré puisque vous êtes intervenu, c'est que les locataires actuels de ces logements ne vont pas payer de surloyer et à court terme, c'est une bonne nouvelle.

Deuxièmement, on est d'accord, le parc immobilier de logement à loyer modéré augmente sur la commune.

Pour autant, quelques éléments doivent être précisés et sont, c'est dommage d'ailleurs, mieux détaillés dans le point 5-3 que nous aurons à voter tout à l'heure ; il aurait été souhaitable que l'ensemble de l'opération soit mieux décrit sur cette disposition-là.

En fait, pour que tout le monde comprenne bien, c'est la société PERL qui se porte acquéreur de ces logements et la société PERL, c'est quoi ? C'est une société d'investissement patrimonial qui revendique effectivement une posture responsable en favorisant le logement social par extension.

Or, premier point, il convient de rappeler que le premier actionnaire de cette société est un investisseur qui intervient sur des plans d'actionnariat, des remboursements de fonds propres, etc. On peut donc déjà se poser des questions sur la posture vraiment philanthropique de ce montage.

Par ailleurs, on est en train de parler ici d'une durée de 15 ans, c'est-à-dire que pendant 15 ans, les locataires actuels restent dans leur logement et puis les nouveaux logements octroyés *via* l'OPDH 92 pourront se faire tout à fait normalement.

Ce qui n'est pas apparent dans ce que l'on se dit ce soir, et c'est regrettable, c'est que... Il y a deux points principalement qu'il convient de préciser : les locataires peuvent se porter acquéreurs, mais pour se porter acquéreurs, ils doivent cumuler leur loyer et la mensualité de crédit immobilier, ce qui revient à minima à doubler le loyer ou l'occupation du logement, ce qui, mathématiquement, restreint très significativement les populations éligibles à ce type de mesure.

D'ailleurs, il serait intéressant peut-être d'avoir le retour sur qui se porte acquéreur.

Plus concrètement, et cela qui me semble important à signaler, certes, il y a une optique, encore une fois, et je le souligne, à court terme, qui est bénéfique pour les occupants de cet immeuble, mais il faut qu'on se dise ce soir que dans 15 ans, ces appartements retomberont dans le domaine public et que la société PERL sera libre de mettre fin aux baux de ces logements sociaux et les revendre sur le domaine privé.

En clair, cela veut dire qu'on prend une mesure temporaire pour 118, 24 directement sous l'impact de la commune, mais dans 15 ans, ces logements ne seront plus des logements sociaux.

C'est pour cela, et sans aucun esprit de polémique, que nous nous opposerons à cette mesure, parce que, certes, nous sommes partisans du développement des logements à loyer modéré sur la commune, à la mixité sociale, mais dans un cadre pérenne et pas dans le cadre d'une mesure qui, qu'on le veuille ou non, à terme, intervient dans un processus de spéculation immobilière.

M. le Maire

Merci.

Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole sur ce sujet ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais juste en profiter pour vous rappeler notre demande d'être associé dans les commissions d'attribution, de telle manière à garantir vis-à-vis de tous les Garennois un jugement impartial lors des attributions.

Je vous rappelais l'exemple de la Ville de Neuilly, où le Maire, conformément à ses engagements, a ouvert la commission à l'opposition, il l'a même ouverte à la gauche qui n'avait plus d'élu au Conseil Municipal de Neuilly depuis les élections municipales de 2008.

Le comité regroupe ainsi trois conseillers de la majorité, un élu du groupe d'Arnaud Teullé et trois personnalités extérieures : la conseillère municipale socialiste, la secrétaire générale de la Croix Rouge de Neuilly et une infirmière qui avait l'habitude de gérer les situations délicates.

Je voudrais vraiment qu'on profite de la fin de la mandature pour changer nos habitudes à La Garenne-Colombes dans ce domaine-là.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres observations ?

D'abord, ce n'est pas la fin de la mandature, je le rappelle, nous ne sommes qu'à la moitié, il va falloir encore attendre trois ans, Monsieur Conway.

Sur la question du montage, puisque la remarque de M. Fouliard est très pertinente, quelle est la réalité des choses ?

Premièrement, actuellement, les immeubles appartiennent à un propriétaire privé, aujourd'hui, et celui-ci peut tout à fait, demain – il était propriétaire avant la vente –, les vendre et faire une plus-value ; il peut le faire aujourd'hui.

M. Hervo

C'est ce qu'il cherchait à faire.

M. le Maire

C'est d'ailleurs ce qu'il cherchait à faire et c'est pour cela que je suis intervenu. J'ai évité une opération de spéculation sur plus de 100 logements à La Garenne-Colombes.

Deuxième point, à la différence de vous, je crois, je ne rêve pas, je vous le dis, de voir La Garenne-Colombes se couvrir d'une manière non contrôlée de logements sociaux.

Je pense que, pour une ville comme La Garenne-Colombes, qui n'a pas de foncier disponible, la bonne solution est de rendre sociaux des immeubles déjà existants, et c'est cela que nous faisons ici.

Troisièmement, là où vous avez raison, et c'est la particularité de ce montage financier qui, d'ailleurs, n'a pas été inventé ni par vous ni par moi, c'est la loi, la particularité de ce montage financier fait que ces logements deviennent sociaux seulement pour une période de 15 ans, mais avant, ils n'étaient pas sociaux. Vous dites que c'était du 1 % ; ce n'était pas du tout du logement conventionné, pas du tout. Quand vous regardez d'ailleurs les loyers, ce n'est pas du tout du logement conventionné, à tel point, et c'est la meilleure preuve, que grâce à cette opération, un certain nombre de locataires actuels vont voir leur loyer diminuer.

Il ne faut pas nous dire qu'avant, c'était du loyer contrôlé et que dans 15 ans, il va y avoir une opération spéculative, c'est faux.

La réalité, c'est que c'était du loyer non contrôlé, totalement libre, qui devait faire aujourd'hui l'objet d'une opération spéculative et c'est l'intervention de la municipalité qui a bloqué cette affaire, avec le soutien de l'Office HLM des Hauts-de-Seine.

C'est vrai, j'aurais préféré que ces logements puissent devenir des logements sociaux définitivement, comme vous, mais il se trouve que le montage financier ne nous a pas permis de le faire et nous a permis de trouver une solution extrêmement opérationnelle qui nous permet, pendant 15 ans, de bloquer l'affaire. C'est vrai, vous avez raison, dans 15 ans, on verra, mais dans 15 ans, on se retrouvera dans une situation qui est celle que l'on connaissait il y a deux mois, ni plus ni moins.

Je précise, enfin, que c'est grâce à la municipalité de La Garenne-Colombes que l'Office a décidé de ne pas appliquer de surloyer. Les locataires sont dans une situation qui n'est pas défavorable : d'abord, ils peuvent acheter, mais vous avez raison, les conditions ne sont, en fait, pas très intéressantes, parce que le montage tel que défini par la loi me paraît d'ailleurs tellement complexe que, spontanément, on y réfléchit probablement avant d'acheter, mais c'est ainsi, la loi est mal faite, c'est la loi ; *dura lex, sed lex*.

Le deuxième point est qu'il n'y a pas une seule personne qui habite dans cet immeuble qui va voir son loyer augmenter ; ils vont voir leur loyer ne pas bouger ou diminuer. Ce n'est quand même pas mal, il ne faut pas exagérer.

Troisièmement, nous avons 118 logements sociaux en plus à La Garenne-Colombes, c'est vrai, pour 15 ans. Je préfère 118 logements qui sont ainsi fondus dans des immeubles déjà existants, parce que c'est plus facile pour la Garenne-Colombes.

Au fond, je pense que nous n'avons pas une vision très différente sur cette situation vous et moi ; la seule différence, c'est que vous décidez de ne pas voter pour parce que vous êtes dans l'opposition, il faut quand même le dire, c'est cela la réalité. Je pense que c'est un peu dommage sur cette affaire-là, parce que, globalement, je dois vous rendre reconnaissance que dans le passé, vous avez demandé à ce que des immeubles à La Garenne-Colombes existants soient conventionnés. Or, c'est ce que nous faisons ici. Quand je fais quelque chose que vous ne voulez pas, vous votez contre, c'est logique, et quand je vous propose quelque chose que vous voulez, vous votez contre aussi ; cela devient illogique.

J'ai noté votre position ; ce sont les 15 ans qui vous ennuiet.

M. Fouliard

Notamment.

M. le Maire

Mais 15 ans, c'est mieux que rien ; on verra dans 15 ans. Quand vous serez Maire, dans 15 ans, vous réglerez la question.

M. Fouliard

Oui, bien sûr.

Deux petites réponses... Ne dites pas que l'on souhaite couvrir La Garenne-Colombes de logements sociaux. D'ailleurs, je ne sais pas exactement ce que vous mettez derrière cela...

M. le Maire

Vous avez demandé 40 % de logements sociaux.

M. Fouliard

Non, on veut juste, Monsieur le Maire, très raisonnablement, être en conformité avec la loi SRU.

M. le Maire

Non, vous avez demandé 40 % de logements sociaux à La Garenne-Colombes ; c'est ce que vous avez demandé.

M. Fouliard

Parce qu'à un moment donné, il faut bien rattraper les 10 % qui nous manquent, donc il y a un effort ponctuel à faire.

M. le Maire

Donc vous demandez 40 %, on est d'accord.

M. Fouliard

Je réponds juste pour dire que le 1 % patronal, je vous le confirme, occupe une partie de cet immeuble et que ce sont des loyers qui restent inférieurs au marché tel qu'on peut le trouver dans le privé. On reste en désaccord avec la globalité de cette approche et aujourd'hui, ce soir, on n'a pas les éléments en tout état de cause pour voir quelle autre piste pouvait être exploitée sur cette opération.

Je vous sais gré de vos interventions ; l'intervention est juste sur le fait que ce n'est pas du logement social au sens où nous l'entendons, dans ce sens que cela doit être pérenne et que pour connaître une partie des habitants de cette résidence, certains y habitent depuis plus de 15 ans et certains y seront encore dans 15 ans, donc le problème se posera.

Dire qu'un problème se serait posé aujourd'hui et qu'on le repousse de 15 ans ne résout rien, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Si...

M. Fouliard

On gagne 15 ans, OK, mais on ne règle pas le problème.

M. le Maire

Quand même, excusez-moi, j'ai évité une opération spéculative qui devait se régler il y a trois mois en disant : on gèle l'affaire pour 15 ans et dans 15 ans, on trouvera bien une solution. Je veux bien, mais ce n'est pas mal, je trouve.

Je suis un peu surpris par votre position, un peu déçu. Je ne sais pas, il y a des raisons peut-être qui m'échappent.

M. Fouliard

Mais non.

M. le Maire

Il y a peut-être des gens qui ne sont pas contents que cela devienne du logement social.

(Rires sur les bancs de l'opposition.)

Ce n'est pas cela ? Vous ne croyez pas ?

M. Fouliard

Je ne pense pas, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Vous suivez mon regard ou pas ?

M. Macé

Absolument pas.

M. le Maire

Très bien.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur cette opération, notre désaccord porte principalement sur le fait de savoir pourquoi l'Office départemental d'HLM, ou un autre bailleur public d'ailleurs – la SEM de la Ville de La Garenne-Colombes aurait pu éventuellement étudier aussi cette possibilité d'acquisition –, vous n'avez pas été en possibilité d'inciter un bailleur à acheter en toute propriété cette résidence, parce que, quand vous nous dites, et je suis assez d'accord avec vous, qu'une possibilité existe sur la ville d'augmenter le nombre de logements à loyer modéré, où nous savons tous qu'ils sont inférieurs aujourd'hui de 10 %, c'est la possibilité que vous évoquez, c'est-à-dire d'acheter effectivement des appartements ou des immeubles pour les transformer.

Si on raisonne comme cela et que vous nous dites : « *ce montage-là n'est pas possible* », pour toutes les futures opérations éventuelles qu'on pourrait avoir sur la ville, vous allez nous présenter ce type de montage, que vous le vouliez ou non, par cette société-là qui a un montage de spéculation immobilière.

Quand on voit ce qui est indiqué dans la brochure d'ailleurs, je n'invente rien, de cet investisseur, qui, évidemment, vend comme idée que : « *des épargnants peuvent, de cette manière-là se porter acquéreurs de la nue-propriété lot par lot. Ils accèdent à un patrimoine de qualité, bien situé, pour un prix compris entre 55 et 60 % de sa valeur* » ; c'est ce qui est indiqué.

Évidemment, avec la conséquence, comme le disait très bien Vincent Fouliard, qu'au bout de 15 ans, les actuels locataires qui, et on en connaît un certain nombre, habitent là depuis, certains, plus de 20 ans, vont se retrouver à la rue parce qu'il faudra qu'ils quittent ce logement.

M. le Maire

Pas plus qu'aujourd'hui.

M. Macé

Pas plus qu'aujourd'hui, non, parce que la preuve, c'est qu'aujourd'hui, pour l'instant, ils ne quittaient pas depuis 20 ans leur logement, donc ils étaient en situation correcte et pour les rassurer totalement, le montage judicieux qu'il aurait fallu faire est le montage de l'acquisition par un bailleur qui aurait permis, à ce moment-là, de continuer à avoir une pérennité de ces locataires s'ils voulaient rester dans les lieux.

Aujourd'hui, vous nous proposez un montage qui n'est pas du tout celui-là et qui pose évidemment problème, parce que dans 15 ans, il faudra résoudre ces questions-là avec les 118 locataires qui se retrouveront dans une situation où ils vont vous demander ou ils nous demanderont à l'époque : « *Moi, je suis maintenant à la rue ; qu'est-ce que vous trouvez comme solution* ».

Je ferai une autre remarque. Quand vous nous dites : « *Le logement social n'est réservé qu'à une partie de la population* », je constate aujourd'hui d'ailleurs que la démonstration que nous avons réalisée dans ce Conseil Municipal qu'il y a une partie non négligeable des Garennois qui sont éligibles au logement social ; nous avons la preuve ce soir, et vous nous l'avez vous-même dit, que ces locataires qui occupent aujourd'hui du logement social rentrent, premièrement, dans des conditions d'attribution du logement social et donc remplissent ces conditions pour occuper un logement social avec les prix du logement social, c'est-à-dire nettement inférieurs au loyer.

C'est comme cela qu'est la réalité des Garennois et vous devriez d'ailleurs en tenir compte dans les opérations immobilières où nous n'avons jamais proposé 40 % comme vous le dites, mais où nous avons proposé 30 % de logements sociaux, tout simplement pour rattraper le retard que nous avons, étant donné que nous ne sommes même pas à 10 %.

(M. le Maire fait un signe de tête négatif.)

Ne dites pas 40 %, 40 %, c'était sur l'opération de la ZAC des Champs-Philippe uniquement, donc sur un nombre réduit de logements quand on compte la totalité du nombre de logements de cette zone.

Voilà pour aussi rétablir quelques vérités dans ce Conseil Municipal quand il le faut.

Voilà, Monsieur le Maire, c'est pour cela que nous n'approuverons pas, non pas qu'il y ait 118 logements sociaux en plus à La Garenne-Colombes, quelle bonne nouvelle ! Quelle bonne nouvelle ! Mais c'est sur le montage que vous nous proposez, où vous ne nous donnez pas les raisons pour lesquelles l'Office départemental d'HLM n'a pas pu être en possibilité de réaliser une opération d'achat comme elle le fait dans d'autres villes. Dans d'autres villes, il y a l'achat d'immeubles réalisés par un bailleur public d'HLM. On était dans ce cadre-là.

Ce n'est pas parce que le propriétaire actuel demandait 20 millions que c'est peut-être le bon prix. Je ne sais pas ce qui a pu être fait aussi de ce point de vue pour essayer, évidemment, d'acheter au meilleur prix cet immeuble.

C'est sur ce montage-là. Je pense que c'est dommage, et vous avez raison, nous n'arrivons pas à avoir un vote unanime sur cette question et je le regrette, parce que 118 logements, oui, des logements pérennes dans le cadre du logement social, oui, pas de montage comme cela.

M. le Maire

Très bien.

Je vous remercie infiniment.

Je crois que nous allons voter là-dessus.

Tout simplement, s'il n'y a pas eu d'autre montage financier, c'est que personne ne voulait acheter cette affaire, cela coûte une fortune, personne n'avait l'argent et donc il a fallu trouver de bonnes volontés et un montage certes compliqué, mais qui, au moins, crée 118 logements sociaux à La Garenne-Colombes.

Je suis très étonné de votre position, il va falloir qu'on essaie de comprendre pourquoi... Il y a peut-être des raisons, il y a peut-être des raisons qui nous échappent.

Nous allons donc passer au vote.

Il y a des gens que vous connaissez qui habitent là-dedans ou pas ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

D'accord.

Nous allons passer au vote ?

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJY,

2.2 - Débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire

Vous connaissez cet exercice obligé. Je vais passer la parole à M. Ballin pour la majorité, qui a une limite de 15 minutes, Monsieur Ballin, c'est le règlement intérieur. Je chronométrerai, je serai intraitable, je vous préviendrai deux ou trois minutes avant.

Ensuite, à l'issue de votre exposé, je demanderai à ceux qui veulent s'inscrire s'ils veulent prendre la parole et ils auront 15 minutes aussi.

Monsieur Ballin, top chrono ! Je vous en prie.

M. Ballin

Je vais essayer d'être bon élève.

Vous savez qu'on vous avait remis un rapport assez complet pour ce débat d'orientation budgétaire. Je vous propose de mettre en avant quelques points qui me paraissent importants dans les 15 minutes imparties du coup, sur l'économie en général et sur La Garenne-Colombes en particulier.

Il n'aura échappé à personne qu'effectivement, on est dans un monde aujourd'hui avec de nombreuses incertitudes économiques, un monde en plein bouleversement.

On peut citer aujourd'hui les événements récents avec la crise européenne qui a remis en cause la solvabilité de l'État européen, ce qui était, jusqu'à présent, quelque chose de plutôt inimaginable, la mise en place de plans d'austérité, on l'a vu, avec les conséquences sociales actuelles et les réactions des populations.

On voit bien que dans les pays développés aujourd'hui, on est plutôt dans une croissance très modérée, voire nulle.

On est face à un renchérissement des matières premières, certes le pétrole, mais aussi les métaux, le cuivre, etc., qui vont effectivement faire peser beaucoup de coûts supplémentaires sur l'économie. On est dans des révolutions plutôt inattendues dans les pays arabes et, évidemment, récemment le séisme et le tsunami qui a dévasté le Japon et l'économie japonaise qui s'est, du coup, arrêtée et a de nombreuses conséquences sur l'ensemble du monde.

Si l'on s'intéresse à la partie communale, évidemment, dans un monde où les difficultés économiques s'accumulent et où la visibilité est relativement faible, on constate que l'État aujourd'hui, en France en tout cas, aide de moins en moins ou en tout cas n'aide pas beaucoup plus les collectivités locales.

La loi de finances 2011, entre autres, a prévu que les concours de l'État soient gelés. Mon DAF préféré me rappelait que « gelé » ne voulait pas dire forcément qu'on aurait la même chose, mais que l'on risquait d'avoir même éventuellement un peu moins dans les dotations globales de fonctionnement, que le montant global était gelé, mais que, par villes, on pouvait éventuellement avoir moins de recettes ou d'aide de la part de l'État.

Il y a aussi toutes les conséquences, aujourd'hui pas encore bien appréciées, du remplacement effectivement de la taxe professionnelle, qui était un impôt obsolète, il faut l'admettre, par la contribution économique territoriale, qui, certes, pour l'année 2010, devrait *a priori* nous ramener un montant équivalent, toutes choses égales par ailleurs, d'impôt, mais qui, pour les années suivantes, ne donne pas aujourd'hui... Nous n'avons pas une visibilité très claire sur les conséquences de cette réforme de la taxe professionnelle.

À côté de cela, et là, j'ai un graphique assez intéressant, qui a été réalisé par l'Insee et Dexia, me semble-t-il, on se rend compte que les communes, d'une manière générale, subissent une inflation bien plus importante que les ménages. Pourquoi ? Parce que les communes ont des dépenses qui sont particulièrement sensibles à la hausse des prix récente, notamment, entre autres, les fluides. Tout ce qui est gaz, eau, etc., entre autres, font que, finalement, les communes sont face à une expansion naturelle de leurs dépenses bien plus importante que, finalement, l'expansion ou l'inflation sur le reste de l'économie.

On a, d'un côté, des recettes qui stagnent, de l'autre côté, des dépenses de fonctionnement qui, naturellement, ont tendance à augmenter et ont augmenté de manière conséquente, et La Garenne-Colombes dans tout cela ?

La Garenne-Colombes, c'est au moins une bonne nouvelle, est une ville qui me semble avoir des finances plutôt saines, qui, du coup, vont nous permettre d'envisager l'avenir de manière relativement sereine.

Le graphique qu'on souhaitait présenter ce soir, c'était, entre autres, ce qui était intéressant, on ne voit peut-être pas très bien, mais la courbe en bleu représente la hausse des impôts locaux et la courbe en rouge les charges de personnel. Il faut savoir que d'une manière générale, dans les communes, la masse salariale représente à peu près 50 % des dépenses du budget ; c'est à peu près valable pour toutes les communes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, La Garenne-Colombes se trouve dans une situation qui n'est pas si mal que cela en termes de masse salariale, puisqu'en moyenne, la masse salariale est de 739 euros par habitant, alors que sur la même strate nationale, on est à 800 euros par habitant.

Cette hausse de charges de personnel, qui correspond aussi à des besoins et à la réponse à la nécessité de rendre des services à la population qui, elle, augmente et qui a augmenté de 13 % depuis 1999... Ces charges de personnel augmentent naturellement et derrière, pour rendre service, pour l'ensemble des projets qui ont été menés depuis un certain nombre d'années, les impôts ont été aussi augmentés, mais on voit qu'en fait, la courbe est relativement parallèle à celle des charges de personnel et légèrement supérieure, ce qui veut dire qu'en fait, aujourd'hui, la Garenne-Colombes, *via* les impôts, est capable de générer une épargne, c'est-à-dire que face à des dépenses de fonctionnement qui sont toujours importantes et qui progressent naturellement, dont notamment les charges de personnel, les impôts nous permettent quand même de dégager une part importante d'épargne qui va nous permettre de faire des investissements.

C'est l'objet du graphique suivant, où l'on parle en fait de l'épargne nette et du remboursement en capital. En fait, on parle d'épargne brute ; c'est la différence entre les dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement.

Il est intéressant de constater sur La Garenne-Colombes, quand on regarde le remboursement en capital que l'on doit effectuer chaque année, qui est le petit bâton en rose, que cette part est relativement modeste aujourd'hui. *A contrario*, et du coup, nous sommes capables de générer une épargne nette, c'est-à-dire après le remboursement en capital, qui est assez conséquente et qui, donc, nous permet d'envisager une fois de plus, sereinement, d'investir et de créer des richesses à La Garenne-Colombes.

Il est important de noter qu'en moyenne, la dette par habitant n'est que de 222 euros à La Garenne-Colombes contre en moyenne, dans la même strate, 1 082 euros par habitant. Cela veut dire qu'en fait, aujourd'hui, on a une capacité, *via* notre structure d'impôt, de générer une épargne nette importante et de ne pas avoir une charge d'emprunt significative. On est donc dans une situation particulièrement saine.

Cette situation particulièrement saine nous permet, du coup, d'aborder l'année 2011 de manière plutôt positive et de continuer l'ensemble des projets qui ont été menés jusqu'à présent.

J'en ai cité quelques-uns, on a un long détail dans notre rapport, mais on va citer pour cette année 2011 la Médiathèque qui devrait ouvrir, avec évidemment l'ensemble des projets culturels qui entourent l'ouverture de la Médiathèque et qu'il faudra aussi financer.

Je vais citer aussi comme point important le maintien des travaux et la continuité des travaux dans les écoles. On va refaire de nombreuses classes d'écoles, on va revoir des salles de crèches, on va s'intéresser aux équipements sportifs. Entre autres, on a prévu pour l'année prochaine, nous le verrons au budget, dans un mois, la rénovation du terrain de football du stade Marcel-Payen, des travaux de voirie sur l'avenue du Général-Leclerc, donc un maintien d'une volonté de changer le cadre vie et d'améliorer la vie des Garennois.

Bien sûr, évidemment, notre budget nous permettra de poursuivre l'aménagement urbain au niveau de la ZAC des Champs-Philippe, avec, entre autres – on ne va pas reciter l'ensemble des éléments de la ZAC –, la nouvelle salle des spectacles, le démarrage de nombreux projets immobiliers, avec la construction de logements significatifs, l'aménagement des voiries au niveau des Champs-Philippe.

Enfin, nous souhaitons, évidemment, continuer l'ensemble des prestations qui étaient déjà données aux Garennois, que ce soit dans le cadre du développement économique, de l'enfance, de la jeunesse, du sport, culture. L'idée est aujourd'hui de clairement s'orienter vers une amélioration de la vie des Garennois, tant au niveau des commerces, des entreprises, des gens qui cherchent des emplois.

Au niveau de l'enfance, on va évidemment poursuivre l'ensemble des services rendus aux familles sur les garderies gratuites, le centre de loisirs, les navettes, Houlgate. Très clairement, on va mettre l'accent sur une amplification des actions en direction des adolescents et des jeunes, avec le point d'information jeunesse, une annexe au service jeunesse qui va être faite aux Champs-Philippe.

Sur la culture, je l'ai déjà évoqué mais il y a tout un projet autour de la Médiathèque qu'il faudra faire vivre et animer et un accompagnement, bien évidemment, des associations par l'apport de moyens financiers, logistiques et techniques.

Pour conclure, et je pense que je suis dans les temps, du coup, aujourd'hui, très clairement, grâce à une gestion rigoureuse, menée déjà depuis plusieurs années, la Ville peut sereinement préparer l'avenir des nouveaux Garennois qui vont habiter, entre autres, les Champs-Philippe, renforcer nos projets structurants pour La Garenne-Colombes, agir de manière volontaire pour maintenir ses taux de fiscalité parmi les plus faibles du département, tout en maintenant un taux d'endettement très modéré.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin. 11 minutes...

Qui veut s'inscrire sur la liste pour le débat ?

M. Macé, M. Fouliard, M. Ranji et M. Conway.

Monsieur Macé, je vous en prie, vous avez 15 minutes.

M. Hervo

Maximum.

M. le Maire

Maximum, me dit M. Hervo. Il est taquin !

M. Macé

N'ayez crainte, je ne vais pas prendre 15 minutes, je vais faire quelques observations...

M. le Maire

Elles ne sont pas reportables chez M. Fouliard !

M. Macé

Ah non, ce n'est pas cumulable.

M. le Maire

Si vous faites 5 minutes, M. Fouliard n'en a pas 25. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. Macé

Mais si je fais 5 minutes, il m'en reste 10 après, éventuellement.

M. le Maire

Après quoi ?

M. Macé

Après encore le débat.

M. le Maire

Non, justement, c'est le règlement. Vous faites vos 15 minutes.

M. Macé

Quelques observations...

Je ne vais pas faire un exposé sur la situation internationale ou nationale, parce que je suis à La Garenne-Colombes et c'est La Garenne Colombes qui m'intéresse. Sinon, il y aurait certainement beaucoup de choses intéressantes à dire sur ce sujet-là, mais nous sommes à La Garenne-Colombes, donc concentrons-nous sur notre ville !

Tout d'abord, la situation des finances des collectivités locales est, année après année, de plus en plus difficile. Elle est de plus en plus difficile, parce que les demandes de nos concitoyens sont de plus en plus importantes et elle est de plus en plus difficile parce que l'État, depuis quelques années, prend des mesures d'aide au financement des collectivités territoriales qui font que les dotations de l'État, en faveur des communes entre autres, sont, soit gelées, voire diminuées, comme vous le disiez fort justement, Monsieur Ballin.

Cette situation est, j'allais dire, la logique d'une politique aujourd'hui menée par le gouvernement actuel. Il ne faut pas s'en réjouir, parce que ce sera, évidemment, au détriment des habitants et au détriment, à un moment donné, des besoins qui sont importants.

En particulier, nous verrons, cette année, que la Dotation globale de fonctionnement va certainement diminuer et que les autres dotations de l'État sont sur la même pente. C'est un mauvais signe donné aux finances des communes. Je rappellerai qu'il y a quelques années, au contraire, un autre gouvernement avait prévu, j'allais dire un « pacte de croissance » vis-à-vis des collectivités locales, permettant ainsi de contribuer à répondre aux politiques publiques à mener aussi bien dans les communes, les Départements que les Régions.

En ce qui concerne maintenant la situation des impôts locaux qui dépendent directement de nous, vous nous présentez une situation idyllique qui, excusez-moi de vous le dire de cette manière-là, Monsieur Ballin, doit être uniquement dans votre tête, mais pas, en tout cas, ce que constatent les Garennois quand ils reçoivent leur feuille d'impôts.

Qu'est-ce qu'ils constatent, Monsieur Ballin, depuis que vous êtes élus ? Ils constatent une augmentation ininterrompue des impôts locaux. Pour des bons gestionnaires que vous vous dites, je m'interroge.

En plus, vous défendez politiquement l'idée que la dépense publique doit aller en diminuant et que les impôts doivent diminuer. Vous faites, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, localement, l'inverse de ce que vous préconisez dans vos programmes politiques.

Et cette augmentation n'est pas *peanuts*, elle n'est pas à la marge, elle est, depuis 10 ans, de 50 %. Voici ce que vous faites.

Je pense qu'à ce moment-là, il faut commencer à s'interroger sur l'utilisation de cet argent public, et c'est vrai que ce n'est pas la démonstration que nous avons eue ce soir sur les premiers dossiers présentés en Conseil Municipal qui nous montre que l'argent est le mieux utilisé dans notre Ville.

En ce qui concerne aussi les impôts, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler, Monsieur Ballin, que sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous avons le taux le plus élevé du département, ce qui, d'ailleurs, démontre aussi, sur cet aspect-là d'une taxe qui est importante pour le porte-monnaie des Garennois, aussi une absence de maîtrise, parce que quand, ailleurs, ils arrivent à moins dépenser, je m'interroge toujours pourquoi nous, nous ne faisons pas pareil et on en a aussi, sur cet aspect-là, débattu à plusieurs reprises.

Donc, cette situation n'est pas aussi brillante que vous voulez nous le dire et nous verrons encore cette année une augmentation des impôts locaux, et vous le savez comme moi, Monsieur Ballin, parce que vous ne parlez que des taux, il faut parler de la revalorisation des bases locatives qui, cette année, vont encore augmenter, votées par les députés et les sénateurs de votre majorité, de +2 %, donc on sait déjà que les impôts, au minimum, vont augmenter de 2 %.

Vous ne nous avez d'ailleurs pas indiqué ce que vous comptez faire au niveau des taux de La Garenne-Colombes. Vous vous êtes d'ailleurs bien gardé de nous annoncer quoi que ce soit ce soir sur une augmentation ou non des taux qui dépendent directement de la Ville, que ce soit le taux de la taxe foncière ou le taux de la taxe d'habitation.

Ensuite, vous nous avez parlé d'une bonne maîtrise et de dépenses correctement menées par rapport au personnel communal.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux agents de notre collectivité pour leur travail, leur dévouement et leur professionnalisme. Je crois que les Garennois le constatent tous les jours et nous ne pouvons que nous féliciter du travail réalisé par l'ensemble des agents communaux.

Quand vous nous dites que cette maîtrise est excellente de la masse salariale, elle n'est pas tout à fait exacte, et vous le savez comme moi, parce que vous avez pris aussi sur cette question-là un aspect idéologique de tout faire pour que des agents ne deviennent pas fonctionnaire et d'avoir, j'allais dire, un nombre important d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale, tandis qu'ils remplissent les conditions pour devenir fonctionnaires ; je crois que ce n'est pas bien.

Ce n'est pas bien quand vous supprimez des services municipaux, ce qui a été entériné, si les informations sont exactes, hier au Comité technique paritaire ; cela ne va pas dans le bon sens et ce n'est pas comme cela, en tout cas, que je trouve que l'on doit gérer les services municipaux.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler les différents contentieux aussi sur ces questions-là que vous avez vis-à-vis du personnel communal.

Sur le personnel, Monsieur Ballin, je crois qu'un effort important de management, d'organisation, de motivation, doit être mené pour que le malaise ambiant qui nous est indiqué tous les jours par les agents municipaux cesse et que les agents municipaux travaillent dans les conditions requises pour réaliser les différentes tâches qui leur sont confiées.

Voilà, je n'en dirai pas plus sur ces points, je vais laisser mes collègues intervenir sur les autres aspects en ce qui concerne les politiques publiques à mener sur notre ville.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Oui, Monsieur le Maire, Monsieur Ballin, je voulais intervenir particulièrement sur le chapitre culturel et les affaires scolaires, puisque, au vu de ce que vous nous présentez ce soir, le seul axe d'innovation culturelle pour cette année se situe dans l'ouverture de la Médiathèque.

On parlait tout à l'heure de son coût, peut-être est-ce ce qui justifie sa bonne place dans notre problème culturel pour cette année, mais peut-être y avait-il d'autres pistes.

Qu'est-ce qu'une Médiathèque, en somme ? Cela nous est décrit dans le fascicule qui nous a été remis, on parle de lecture, on parle de multimédia, on parle de DVD, on parle de CD, etc.

Je voulais juste rappeler que, certes, c'est très bien, on était tous pour l'ouverture d'une Médiathèque sur La Garenne-Colombes. Pour autant, pour l'innovation, on repassera, puisque ce format existe depuis une bonne vingtaine d'années maintenant en France et que ce format a pris un bon petit coup de vieux avec l'explosion du tout numérique et l'accessibilité de ces outils à domicile. C'est un peu léger pour asseoir une politique innovante en matière de culture.

La culture, vous nous la décrivez aussi par des événements ponctuels comme la Ferme à La Garenne-Colombes, comme le Salon du terroir ou comme les Fêtes de La Garenne-Colombes ; cela semble aussi un peu court.

Qu'est-ce qu'une vraie politique culturelle ? La première des responsabilités d'une commune en matière de culture est de garantir l'accessibilité de cette culture au plus grand nombre.

Ici, on peut dire qu'il y a encore beaucoup à faire. On attend toujours, et ce serait une vraie politique offensive en matière de culture, l'accès par un quotient familial à la musique, au conservatoire, aux activités de danse, aux arts plastiques. On a un certain nombre de nos familles garennoises qui, par faute de moyens, ou parlons juste des familles nombreuses, sans parler des moyens, à 200 ou 300 euros l'activité par an, on voit tout de suite comment se fait la sélection pour l'accès à ces activités.

Pour l'activité culturelle, d'abord ouvrir l'accès au plus grand nombre. Tout cela, ce sont des choix politiques. On peut rappeler ici le coût du Mastaba, qui était d'ailleurs précisé dans le dernier bulletin municipal : 1,8 million d'euros. Je pose la question : combien aurait-on pu subventionner de familles pour cette somme dans le cadre des activités culturelles de la Ville ?

Pour parler du conservatoire plus précisément, une bonne piste et une piste innovante cette fois serait aussi de réfléchir une bonne fois pour toutes à la mise en place, à la création et à la construction d'un conservatoire municipal à part entière.

Cette vision de la culture qui nous est présentée ce soir est quelque peu désuète et en tout cas inéquitable.

S'agissant maintenant des affaires scolaires, toujours dans le document qui nous a été remis ce soir et non pas dans le PowerPoint qui nous a été présenté il y a un instant, le seul axe de politique pour cette année qui nous est présenté est l'accueil dans de meilleures conditions des enfants handicapés dans les groupes scolaires. Vous imaginez bien qu'ici, je ne vais pas dénoncer une telle mesure ; tout le monde ne peut que s'en féliciter.

M. le Maire

C'est bien.

M. Fouliard

En revanche, c'est un peu court, là aussi, pour définir la ligne de conduite pour une année entière du point de vue de nos affaires scolaires.

Je vais passer assez vite, on aura l'occasion d'y revenir, je pense, cette année, sur l'absence totale de prise en compte de nos remarques et de celles de nombre de parents d'élèves sur l'absence de véritable quotient familial sur la restauration scolaire. Le débat, comme je l'ai dit, devra, de toute façon, reprendre place prochainement.

Une petite digression par les activités périscolaires puisque M. le Maire avait eu la délicatesse de travestir mes propos lors de la présentation de ses vœux au personnel communal, me prêtant des propos dénonçant la qualité d'accueil de nos enfants dans les accueils périscolaires, en sous-entendant que c'était peut-être par faute de bon accompagnement.

Je redis ici que, puisque cela nous est précisé, les activités périscolaires, la garderie du matin et du soir, sont effectivement gratuites. Je redis ici qu'on ne mesure pas la qualité d'une telle prestation à son coût, mais à la valeur pédagogique qu'il représente et je redis ici que pour un coût minime – on parlait tout à l'heure de management –, avec un management un peu plus proche, structurant, et avec une meilleure concertation avec les équipes pédagogiques des enseignants, on pourrait travailler sur des projets pédagogiques qui associent la garderie du matin et du soir avec les cours que nos enfants suivent à l'école la journée.

Toujours sur les affaires scolaires, il est fait mention du développement durable, qui est un sujet effectivement d'actualité, pour parler de l'introduction du bio dans nos menus scolaires qui sera obligatoire en 2013, que nous avons anticipée cette année, ce dont je ne peux que me féliciter, mais le développement durable ne s'arrête pas là. Je souhaitais simplement vous alerter sur l'état de vétusté de certains de nos locaux scolaires ; quand je parle de vétusté, on peut parler de peinture, puisqu'on nous a

présenté que dans certains groupes scolaires, on allait procéder au rafraîchissement des peintures de certaines façades ou de certains couloirs, c'est bien, on peut aussi avoir une politique offensive sur ce sujet en réfléchissant à la mise aux normes de nos locaux scolaires, aux normes du moment, qui sont les normes HQE, qui aurait pour double vertu de réduire durablement les coûts qu'on a à supporter pour leur fonctionnement et puis qui, très probablement, et là, je pense notamment au bruit, puisque c'est un sujet qui a été médiatisé ces derniers temps s'agissant de l'école, dans lequel nos enfants évoluent à l'école.

Donc, vision assez courte sur ces deux sujets sur lesquels d'autres politiques sont possibles.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Ranji.

M. Ranji

Je vous remercie d'abord pour votre présentation, Monsieur Ballin.

J'ai lu avec intérêt votre déclaration de politique pour la jeunesse et l'opposition est, bien évidemment, concernée par le sujet.

Votre texte a ceci d'intéressant qu'il peut s'appliquer à différentes catégories de personnes sans qu'il ne soit besoin d'en changer une virgule.

Par exemple, je lis : « *En 2011, la Ville amplifiera ses actions en direction des adolescents et des jeunes adultes. Lutter contre le désœuvrement des jeunes devient une priorité* », mais ce qu'on peut constater, c'est que : « *des jeunes* » peut se remplacer tout aussi facilement par : « *des chômeurs* », « *des célibataires* », « *des handicapés* », « *des personnes âgées* », toute une catégorie de personnes pour qui la lutte contre le désœuvrement est tout aussi importante.

Le constat est donc très décevant, il apparaît clairement qu'il n'y a pas de réelle volonté politique et aucune réflexion profonde n'a été conduite.

Vous avez été élus, donc est-il encore utile de faire de l'électoratisme ?

J'habite un quartier où certains jeunes connaissent ce fameux désœuvrement dont vous parlez. Ils sont en attente de propositions plus « impliquantes ».

Un point d'information qui ressemble à une annexe de Pôle Emploi ou un bureau d'orientation scolaire n'est pas franchement motivant et ce n'est pas ce qu'ils attendent.

Je voudrais également faire remarquer que l'informatrice jeunesse qui est en charge de l'accueil se voit attribuer dans le texte que vous nous présentez des responsabilités très importantes comme : conseillère d'orientation, *coach*, référent Pôle Emploi, etc. Je veux bien encore croire au « *travailler plus pour gagner plus* », mais là, cela fait quand même beaucoup pour une seule personne, surtout quand vous refusez, comme l'a rappelé Christophe Macé tout à l'heure, pour des raisons idéologiquement obscures, de titulariser les personnes qui pourraient l'être, je pense notamment aux animateurs.

C'est sûrement enfoncer des portes ouvertes que de dire que la jeunesse d'aujourd'hui a besoin de propositions qui la fassent rêver en espérant un avenir meilleur ; ce n'est pas ce que l'on trouve dans le développement de vos propositions. La politique doit être innovante, dynamique et créative.

S'il est toujours important de mettre les moyens financiers adéquats, il faut surtout faire preuve de créativité et d'innovation dans les politiques que l'on souhaite mener. Sinon, la jeunesse, déjà éloignée de la citoyenneté, ne peut se retrouver que dans la violence et dans la contestation gratuite, ce qu'on a pu constater d'ailleurs par l'abstention des jeunes aux élections de dimanche dernier.

D'ailleurs, à ce propos, je souhaiterais personnellement remercier Jean-Noël Tournant, Lilia Balah et Gilberto Danon, que j'ai vus à plusieurs reprises faire preuve de professionnalisme et de maîtrise pour désamorcer des conflits, notamment aux Vallées et aux Champs-Philippe.

Vous proposez d'ailleurs d'ouvrir un autre espace jeunesse dans ce quartier et nous nous en félicitons, en souhaitant juste que cela ne devienne pas un lieu réservé à la surveillance et au désamorçage de conflits, mais de propositions positives pour les jeunes de ce quartier.

À ce sujet, Monsieur Juvin, j'ai appris que vous comptiez ouvrir le soir un stade de la ville pour les jeunes, mais dans quel but ? Pour y jouer au foot ou pour laisser des personnes s'y regrouper pour y faire tout autre chose ?

Concernant l'association La Garenne Jeunesse, les activités proposées sont intéressantes et connaissent du succès – je pense notamment aux échecs, au poker, au club informatique par exemple –, mais qu'en est-il exactement des séjours et des loisirs proposés ? Répondent-ils aux besoins réels des jeunes Garennois et de leurs parents, notamment pendant les vacances scolaires ? N'y a-t-il pas lieu de réfléchir à l'optimisation d'Houlgate, en faire, par exemple, un lieu d'accueil sportif, artistique ou créatif ?

Je terminerai sur la politique de la Ville en matière de sport. Elle se résume à peu de chose là aussi. Sur six points évoqués, deux concernent des travaux de rénovation pour mise en conformité, donc *quid* de la sécurité, deux concernent l'appui aux associations, mais quelle politique de sport et de jeunesse peut-on mener devant l'état déplorable de certains bâtiments ? Je pense particulièrement au gymnase Pierre-Denis, pour lequel nous attendons une concertation afin de vous faire des propositions, comme je vous l'ai rappelé à un précédent Conseil Municipal, Monsieur Juvin.

Qu'en est-il également, comme l'a rappelé M. Fouliard à l'instant, de la construction d'un vrai conservatoire digne de ce nom pour notre ville ?

Pour conclure, la politique de la Ville à destination de sa jeunesse se résume à un vide abyssal. Nous serions ravis de pouvoir partager... Je vais même répéter le début de cette phrase pour bien que l'on comprenne qu'on est dans une phase constructive avec la Ville et pas dans une opposition débile comme vous semblez le prétendre : nous serions ravis de pouvoir partager avec la majorité des réflexions sur ce sujet et pouvoir aider à combler ce vide.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Tout d'abord, je voulais dire que le document de débat d'orientation budgétaire qui a été présenté est sans rapport avec la pauvreté des documents précédents qui étaient présentés en 2009 et 2010. Là, on a vraiment un document qui oriente, présente les différents sujets selon les thématiques.

De ce point de vue, il se rapproche du modèle que j'avais sous la main l'année dernière, qui était le débat d'orientation budgétaire de Courbevoie. La seule différence, c'est qu'il n'y a aucun chiffre mis derrière les différentes actions et dans le domaine politique, ce qui fait l'orientation budgétaire, cela porte bien son nom, c'est vers où on va orienter en priorité le budget, quelle allocation de moyens on va faire, quelle pesée on va faire entre les différents besoins, puisqu'on part du principe qu'on ne peut pas répondre à tout.

Si vous voulez, en termes de grands travaux d'équipement et de ce qu'on appelle un peu le « comité des fêtes », c'est-à-dire l'animation de la ville, on n'a pas de grande remarque à faire.

Par contre, au niveau de l'équipement, je rappelle qu'on manque toujours cruellement de ce Plan pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire d'organiser les investissements et de voir comment ils se positionnent les uns par rapport aux autres. Je rappelle que grâce au décalage du parking sur la place de la Liberté, vous allez être capables de traiter le parking de la Médiathèque, alors que sinon, je vois mal comment vous auriez mené les deux de front. Ce Plan pluriannuel d'investissement est vraiment l'occasion d'organiser et de faire de la synergie.

Je rappelle qu'il est question d'un chantier rue Voltaire, à l'angle de la rue Voltaire et de la rue Sartoris, chantier qui va intervenir alors que l'on vient de refaire la rue Voltaire. Voilà, c'est se poser les questions. On ne pouvait peut-être pas l'éviter, mais au moins, on se pose des questions autour de la table en organisant les choses.

Le deuxième point qui est absent de cette orientation budgétaire, c'est tout ce qui a trait aux logements sociaux. Tout à l'heure, Monsieur Juvin, vous vouliez faire croire qu'il y avait une discordance sur l'objectif. Il se trouve que tous autour de la table, on partage l'objectif d'atteindre les 20 % de logements sociaux sur La Garenne-Colombes et à aucun moment, on a là-dedans une vision sur où on en est, combien de logements il faut construire pour atteindre les 20 %, dans quel quartier on veut le faire et comment on veut procéder au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

Il y a donc vraiment une lacune complète dans le document d'orientation budgétaire sur ce point-là qui, pourtant, fait l'objet d'une vision partagée par tout le monde.

Pour le chiffrage, comme il y aura le budget qui viendra après, je voudrais simplement rappeler que ne prenez pas comme chose acquise la dépense des 4 millions pour le parking sous la place de la Liberté, sachez qu'en faisant le recours contre cet avenant qui a été voté tout à l'heure, dans ce recours, évidemment, cela luttera contre le fait de verser une indemnité de ce montant-là au délégataire, donc vous pouvez compter sur nous pour contribuer à l'économie du budget dans ce domaine-là ?

L'autre point qui manque dans le débat d'orientation budgétaire, c'est tout ce qui a trait à faire vivre la démocratie locale. Dans ce domaine-là, je rappelle la décision qui a été prise en début de mandature au sujet des conseils de quartier qui figuraient dans la proposition de tous les candidats aux municipales et ces conseils de quartier ont été vidés de leur substance, ne se réunissent quasiment pas, l'ordre du jour n'est pas défini, n'est pas communiqué, la communication se fait la veille pour le lendemain, n'est-ce pas Monsieur Chaillet, aux Vallées, les gens découvrent dans leur boîte aux lettres la veille pour le lendemain quasiment qu'un conseil de quartier se tient, le conseil de quartier dans le quartier centre ne s'est pas tenu depuis un petit moment. Je rappelle que le sujet du parking qui devait être soumis au conseil de quartier ne l'a toujours pas été. Dans le document de débat d'orientation budgétaire, on ne retrouve rien à ce niveau-là.

Pour moi, cette démocratie locale est aussi une manière d'impliquer, si c'est bien fait, les citoyens dans la vie de leur cité et de faire en sorte que les choix soient faits en connaissance de cause et avec la participation du plus grand nombre.

On pourrait faire un lien avec l'abstention qui a été constatée encore aux dernières élections.

Autre point, au niveau des chiffres, Monsieur Ballin, vous avez exprimé un certain nombre de comparatifs, donc en euros par habitant (dépenses d'équipement, masse salariale) et, curieusement, au moment d'exprimer la fiscalité, vous parlez en taux. J'aimerais bien que l'honnêteté intellectuelle aille jusqu'à utiliser le même standard de comparaison, parce que le taux de fiscalité comparé d'une commune à l'autre alors que la valeur locative est sans commune mesure est un éclairage, mais certainement pas le seul. Je vous saurai gré, dans les communications, d'afficher également en euros par habitant le coût des impôts locaux.

Dernier point, le vivre ensemble, ce n'est pas simplement une animation par semaine, une Médiathèque super-belle et de jolis lampadaires, c'est vraiment de veiller, et je rejoins tout à fait certaines remarques qui ont été faites au préalable, à ce que dans la démarche de proposition, personne ne soit oublié dans l'offre. Par exemple, dans les personnes âgées, on peut penser aux personnes âgées que l'on voit, mais il y a les personnes âgées qu'on ne voit pas, et de mettre dans le débat d'orientation budgétaire, dans la politique de la Ville, une démarche un peu plus active pour vraiment faire un bilan de qui a touché, qui profite des services municipaux et de voir qui est à côté et vers qui on peut orienter les efforts.

Je rappellerai la demande qui persiste sur le fait qu'il y ait l'instauration d'un véritable quotient familial et, à ce titre-là, que, vraiment, on prenne le problème pour évaluer tout cela, poser, harmoniser et faire en sorte que cela réponde à une meilleure répartition des services à la population.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Conway. Merci, Mesdames et Messieurs.

Le vote du budget, conformément à la loi, aura lieu dans un mois et nous aurons donc à débattre de ces points d'une manière très précise, les uns et les autres, dans un mois.

Merci infiniment.

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur le Maire, le point précédent est clos...

M. le Maire

Oui.

M^{me} Juvin-Marleix

Je voulais ajouter un petit mot...

(M. le Maire fait un signe négatif de la tête.)

Ce n'est pas très grave.

Sur le personnel communal, je vous propose une modification du tableau des emplois qui a été approuvée à l'unanimité par le CTP d'hier et qui concerne 13 suppressions de postes et 14 créations de postes.

Ces créations et suppressions de postes résultent de plusieurs facteurs, notamment des demandes de mobilité interne, notamment également la refonte de la catégorie B, puisqu'en fait, il y a un certain nombre de postes, notamment les postes de technicien supérieur qui s'appellent désormais « postes de technicien », et également – je vous résume, vous avez le rapport sous les yeux – la création du service logement...

Tout à l'heure, j'ai entendu M. Macé évoquer la disparition de services au sein de la Mairie ; je n'ai pas compris ce à quoi il voulait faire allusion et je pense qu'il a été fort mal informé.

Ce qui se passe, c'est qu'actuellement, le service logement est rattaché au CCAS, qui s'appelle désormais le « service des actions sociales et familiales » pour mieux illustrer la réalité des actions poursuivies par le CCAS. Actuellement, le service du logement est rattaché au CCAS ; ce sont des bulletins de salaire CCAS qui sont délivrés aux agents qui travaillent sur ces questions.

Nous vous proposons de créer un service logement qui sera rattaché directement à la Ville, avec les deux postes qui sont actuellement CCAS qui deviendront postes Ville, et de créer un nouveau poste, qui est un poste de coordinateur logement ; c'est ce poste-là qui figure à temps non complet, le troisième poste que vous voyez en fin de rapport.

Je vais peut-être reprendre, pour anticiper peut-être vos questions, sur la demande de mobilité interne d'un agent pour prendre la direction du CCAS et le recrutement de la remplaçante, c'est le service petite enfance. Le poste de gardien supprimé est relatif au gardien de la salle des fêtes ; il est repositionné sur un autre poste. Sinon, sur les 10 postes de la filière technique qui sont supprimés, ce sont les postes dont je vous ai parlé il y a un instant qui, en raison de la refonte de la catégorie B et la création de 9 postes sur les nouvelles appellations.

Ensuite, vous avez également, mais en fait, tous les services sont indiqués quasiment... Ah oui... Alors non... C'est le service informatique, le service urbanisme, le service bâtiments et le service voirie qui sont concernés par les nouvelles appellations et le poste de contrôleur de travaux qui est visé.

S'agissant ensuite du départ en mutation d'un agent du service des ressources humaines, vous avez la réponse à la question que vous ne m'avez pas encore posée : c'est bien les ressources humaines.

(Rires.)

Enfin, pour ce qui concerne le service logement, c'est ce par quoi j'ai commencé, à savoir le rattachement des deux agents qui ont aujourd'hui un bulletin de salaire...

Je suis longue, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Complète !

M^{me} Juvin-Marleix

... du CCAS et qui deviennent des agents Ville.

Voilà !

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur cet exposé très complet ?

M. Hervo

Il y a eu les réponses.

M. le Maire

Il y a eu les réponses déjà...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

2.4 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2010.

M. le Maire

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le taux de base annuelle de l'indemnité représentative de logement pour 2010 est, sur proposition du Préfet, maintenu au niveau des quatre dernières années, c'est-à-dire à 2 598 euros, soit un taux de base mensuel à 216,50 euros.

Il concerne, pour La Garenne-Colombes, quatre instituteurs.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette proposition.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Pas de remarque ?

C'est comme chaque année.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

M. le Maire

Madame Raimbault ?

M^{me} Raimbault

Mes chers collègues, il s'agit de la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'établissement privé de Sainte-Geneviève.

Il vous est proposé une participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement à 579 euros par élève, soit un montant total de 108 355 euros.

Il faut savoir qu'à ces participations, s'ajoute aussi la participation matérielle que sont les transports scolaires, les transports pour les activités piscine, les préventions bucco-dentaires, les points école et les animations sportives.

La Garenne-Colombes compte environ 150 élèves garennois qui fréquentent cette école.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M^{me} Raimbault ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Cercle des Arts Plastiques » et la ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

M. Perrée devait présenter le dossier, donc je le présente à sa place.

Comme vous le savez, la loi oblige à passer des conventions avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros par an, ce qui est le cas avec cette association, le Cercle des Arts Plastiques, que vous connaissez tous.

Dans cette convention, le point intéressant, me semble-t-il, est qu'elle permet également de valoriser les participations de la Ville en nature : les bâtiments, etc.

On observe que la Ville de La Garenne-Colombes verse 37 000 euros de subvention que vous avez votée, mais aussi environ une somme identique, de l'ordre de 35 000 euros, en frais indirects, donc il est intéressant de noter qu'on double quasiment la subvention par des aides de tous les jours.

Y a-t-il des remarques particulières ? C'est comme chaque année... Pas de remarque ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Merci.

V - Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Conventions financières avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux électriques et des réseaux de communications électroniques, avenue Rhin et Danube, rue du Château (entre l'avenue Joffre et la rue Jeanne-d'Arc), rue Jeanne-d'Arc (entre la rue Raymond-Ridel et la rue de l'Aigle) et avenue Joffre (entre la rue Raymond-Ridel et la rue du Château).

M. le Maire

Les conventions financières avec le SIPPAREC, Madame Gaillabaud, pour l'enfouissement des réseaux électriques et des réseaux de communications électroniques avenue Rhin et Danube, rue du Château, rue Jeanne-d'Arc et avenue Joffre ?

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Dans le cadre d'une harmonie visuelle de notre cadre de vie, il a été procédé à un programme d'enfouissement des réseaux aériens.

Un premier secteur a été décidé pour l'année 2011, comme M. le Maire vient de l'indiquer, avenue Rhin et Danube, rue du Château, rue Jeanne-d'Arc et avenue Joffre.

La maîtrise d'œuvre temporaire, en ce qui concerne l'électricité, a été dévolue au SIPPAREC. Plusieurs conventions doivent être signées pour l'électricité, pour France Télécom, pour Numéricable et les réseaux propres à la collectivité. L'ensemble de ces travaux est prévu pour un montant de 678 000 euros ; le détail vous est donné dossier par dossier (électricité, communication, réseaux propres à la ville et indemnisations).

En ce qui concerne la Ville, le global se chiffre à 393 000 euros. Le Conseil général pourrait nous attribuer une subvention de 38 000 euros.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions adéquates.

M. le Maire

Merci pour cette excellente présentation, Madame Gaillabaud.

Des questions à M^{me} Gaillabaud ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Gaillabaud, merci pour les explications sur ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Vous nous avez indiqué ou j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un plan maintenant pluriannuel que vous alliez engager sur la ville. Est-ce bien le cas et si c'est le cas, avez-vous des éléments de présentation des différentes étapes pour 2012 et 2013 ?

Je vous remercie.

M^{me} Gaillabaud

Pour l'instant, nous avons situé cette zone-là parce qu'il y a énormément de fils électriques qui pendent, ils sont concentrés sur cette zone.

Par la suite, nous avons plusieurs petits points à travers la ville que nous avons recensés et nous essaierons de déterminer des secteurs biens précis pour effectivement qu'au fur et à mesure, la ville n'ait plus ces réseaux aériens.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Gaillabaud.

D'autres remarques ou questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Urbanisme

5.2 - Acquisition d'un appartement (lot 21) sis 14bis, boulevard de la République appartenant à Monsieur et Madame Jacquot.

M. le Maire

M^{me} Labrousse va acquérir un appartement ou vous proposer de l'acquérir au 14bis, boulevard de la République.

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Un appartement de 13,99 mètres carrés...

M. le Maire

Vous auriez pu faire un effort et le monter à 14 !

M^{me} Labrousse

J'aurais pu, effectivement, mais c'est comme cela.

... au 14bis, boulevard de la République, au prix de 64 000 euros.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M^{me} Labrousse ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Je vais commencer par une bonne nouvelle : on va voter pour cette délibération, mais...

M. le Maire

Vous avez raison !

M. Ranji

C'est très bien.

Simplement pour vous dire que c'est une excellente chose de faire de la préemption à La Garenne-Colombes et on vous incite à en faire davantage, dans la mesure où on voit pas mal de constructions sur la ville et si la Mairie faisait un peu plus de préemptions, on ne serait pas à 10 % de logements sociaux et on aurait peut-être bien avant respecté la loi.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur Ranji, que nous achetons ces 13,99 mètres carrés à la modique somme de 64 000 euros, donc vous comprenez pourquoi aussi nous n'achetons pas tous les mois des appartements à La Garenne-Colombes. On peut toujours dire qu'il faut préempter, on peut aussi se raconter des histoires, monter sur la table là, elle est assez confortable, et puis danser en disant : « *Achetons, achetons !* »

C'est cher, donc nous achetons à hauteur de nos possibilités financières.

Merci.

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Monsieur Juvin, je crois bien que la finalité est d'acheter tout l'immeuble ; on ne s'arrête pas à ces 60 000 euros.

M. le Maire

Absolument !

M. Ranji

Donc cela va faire beaucoup plus que 60 000 euros, cet immeuble.

M. le Maire

Bien sûr, Monsieur Ranji, mais quand vous nous expliquez...

M. Ranji

Ne dites pas qu'on va couler sur les dettes, pour revenir à l'intervention de M. Ballin tout à l'heure, si on achète un peu plus de pavillons, d'immeubles ou d'appartements à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Monsieur Ranji, je veux simplement vous dire que c'est très intéressant ce que vous nous dites : il n'y a qu'à préempter. Je me permets simplement de vous dire qu'effectivement, il n'y a qu'à préempter, mais le « *il n'y a qu'à préempter* », on le fait avec de l'argent qui n'est pas de la monnaie de singe et objectivement, quand vous voyez le niveau qu'il est nécessaire de mettre sur la table pour acheter des appartements à La Garenne-Colombes, je souhaiterais comme vous pouvoir préempter plus, mais la vie est ainsi faite et deux ou trois éléments d'ordre financier sont ainsi faits qu'il faut faire attention.

D'ailleurs, lors du budget, vous serez les premiers à nous expliquer qu'il faut faire très attention, ne pas augmenter les impôts, etc. Vous demanderez donc, comme d'habitude, mais c'est le jeu, plus de dépenses et moins de recettes. Très bien.

Je vous dis simplement que c'est très cher. « *Il n'y a qu'à préempter* », oui, vous avez raison, en théorie.

Monsieur Conway, vous voulez préempter aussi ? Vous êtes d'accord, je pense.

M. Conway

Monsieur le Maire, je suis allé regarder les pièces qui étaient jointes à ce dossier et notamment, il y a un courrier de M. et M^{me} Jacquot en date du 23 octobre ; je voudrais le parcourir, parce que la présentation que vous faites dans la décision passe sous silence un certain nombre de choses qu'il me paraît important de rappeler.

La première est que dans la décision que vous présentez, vous dites : « *Par courrier en date du 16 novembre, j'ai finalement proposé à ces derniers l'acquisition de leur bien* » et vous dites : « *Les vendeurs ont accepté l'offre par retour de courrier le 2 novembre* ». Or, ce n'est pas comme cela que cela s'est passé. C'est bien le 2 novembre qu'eux ont accepté l'offre et que vous, vous avez finalement conclu, mais au préalable...

M. le Maire

Je ne comprends pas, Monsieur Conway. Pouvez-vous être plus clair ?

M. Conway

Vous allez comprendre...

La chronologie, ce n'est pas par retour de courrier qu'ils ont accepté l'offre le 2 novembre ; finalement, cela s'est conclu le 16.

En fait, ce qui s'est passé, c'est que M. et M^{me} Jacquot, dans leur lettre du 23 octobre, rappellent l'historique de la chose en disant : « *Nous prenons acte de votre réponse du 4 octobre 2010 après courrier du 4 août 2010 de notre notaire Maître Bonne nous informant de la préemption de notre studio au 14bis, boulevard de la République. Nous sommes surpris à plusieurs titres et en premier lieu de vos délais de réponse, la préemption étant avérée. Nous regrettons que nos appels et mails passés depuis mai soient restés sans réponse, d'où notre décision de mise en vente* ».

En fait, quand vous avez reçu la Déclaration d'intention d'aliéner (DIA), c'était déjà en faisant la sourde oreille, pour une raison que je ne connais pas, à un contact de ces personnes qui voulaient effectivement vendre leur bien. Comme il n'y avait pas de réponse, ils ont mis en vente et vous n'avez réagi qu'au moment de la DIA. En termes de délai, vous avez perdu quelque chose comme quatre mois.

L'autre chose, qui rejoint une remarque que j'avais faite sur plusieurs autres dossiers, c'est la manière dont vous présentez ces propriétaires. La personne dans ce courrier dit : « *Nous tenons à préciser que, contrairement aux vendeurs de sommeil désignés dans votre courrier, notre studio de 14 mètres carrés a toujours été loué en meublé à des personnes seules types étudiants à tarif correct et que nous y avons fait récemment des investissements de qualité comme les fenêtres Tryba en double vitrage ou un Sanibroyeur neuf* ».

Si vous voulez, il y avait deux choses.

La première était que dans la présentation des décisions, je pense qu'il est important de présenter les choses telles que c'est fait, ne pas nous obliger à aller voir.

La deuxième est d'arrêter cet aspect réducteur qui est de traiter ces gens-là comme des marchands de sommeil. Je vous rappelle les termes que vous aviez employés pour qualifier les locaux au 51, rue Raymond-Ridel, en disant que sa propriétaire était à Abu-Dhabi ou à Dubaï, que les logements étaient dans un état déplorable et que l'immeuble, il n'y en avait que deux qui étaient loués, etc. Quand je suis allé sur place, on découvre que ce n'est pas deux mais huit, que sur les logements soi-disant insalubres, il y en avait un qui posait problème, et donc éviter à chaque fois de stigmatiser un peu les gens là-dedans.

Qu'il y ait un droit de préemption, qu'il y ait une politique d'implanter des logements sociaux, on est tous tout à fait d'accord là-dessus.

Contrairement à mon collègue Nordine, j'annonce seulement maintenant mon vote favorable, mais c'est pour dire que la politique de logements sociaux ne doit pas passer par le fait de monter les uns contre les autres. Une politique est faite, elle est légitime et elle n'a pas besoin de « délégitimer » les propriétaires.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

J'avoue que je n'ai pas bien compris l'objet de votre intervention.

Nous sommes d'accord, *in fine*, pour acheter cet appartement et tout le monde est d'accord, tout le monde est content. Les vendeurs sont contents, le Conseil Municipal l'est aussi et, en plus, vous avez pu parler, donc c'est bien.

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *Unanimité*

Formidable !

Finalement, ce qu'on fait n'est pas si mal, il y a unanimité.

5.3 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 161 m² à détacher d'une parcelle cadastrée section R n° 145.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Ce point nous ramène à l'opération des logements acquis par l'OPD HLM et PERL auprès d'Allianz.

Il existait dans cette propriété un recoin d'espace vert inutilisé par cette propriété, pour lequel nous avons manifesté un intérêt pour réaliser une extension, fort modeste, de 150 mètres carrés environ, du parc Wangen.

Nous avons approché les acquéreurs qui nous ont très bien accueillis, puisqu'ils nous ont proposé, à eux deux, de nous vendre cette parcelle pour le montant de 101 euros au total, un euro pour la nue-propriété et 100 euros pour l'usufruit sur les 15 ans dont M. Fouliard nous a longuement parlé tout à l'heure.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces accords et à approuver ces acquisitions qui vont nous permettre d'améliorer un petit peu la surface d'espaces verts publics de la ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? (*Aucune.*)

On agrandit le square Wangen ; c'est cela, en pratique.

M. Hervo

Un petit peu.

M. le Maire

Avec 100 mètres carrés, on met un jeu d'enfants. Pardonnez-moi, je vais être très pragmatique, mais on mettra l'équivalent d'un jeu d'enfants ou de quelques bancs et d'un endroit de tranquillité.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *Unanimité*

5.4 - Vente de l'immeuble d'habitation sis 21, rue Veuve-Lacroix à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je repasse la parole à M. Hervo.

M. Hervo

Eh bien, cette fois, nous sommes dans la ZAC des Champs-Philippe et dans le cadre de l'avancement de l'opération, il s'agit de céder à la SEM 92, l'aménageur, un immeuble dont la Ville est propriétaire au 21, rue Veuve-Lacroix, et ce, à l'euro symbolique, conformément aux prescriptions de la convention publique d'aménagement qui lie la Ville à l'aménageur.

Je vous propose donc d'approuver cette cession conforme à la CPA et d'autoriser M. le Maire à signer les actes adéquats.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : M. MACE, M. NATUREL, MM. FOULIARD, RANJII.

1 abstention : M. CONWAY.

(*M. Hervo demande la parole.*)

Non, on ne fait pas de remarque après le vote.

5.5 - Cessions par l'État à la SEM 92 des délaissés du tramway T2 dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe. Délégation à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de l'exercice du droit de priorité institué au bénéfice des communes et de leurs EPCI par l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Une affaire techniquement, juridiquement ou administrativement un peu compliquée. Il s'agit de la récupération pour les besoins de la ZAC des Champs-Philippe, comme convenu depuis toujours, des délaissés des terrains expropriés ou acquis pour la réalisation du tramway par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Vous avez un plan sous les yeux ; je ne l'ai pas dans mon dossier, mais je le connais par cœur à peu près.

Ceci a fait l'objet d'accords et d'une délibération du Conseil général, mais il se trouve qu'un certain nombre de parcelles étaient, pour avoir été acquises de longue date, la propriété de l'État. Le schéma qui était initialement prévu est que l'État recède ces parcelles dans leur totalité au Conseil général et gratuitement pour les besoins de la réalisation du tramway.

Il s'avère que l'État a changé d'avis tout récemment et a dit : « *Je ne cède plus ces terrains au Conseil général gratuitement, mais puisqu'ils vont profiter à la Ville pour une opération d'aménagement, je les vends directement à la Ville et ce ne sera pas gratuit* ». Pour l'instant, il ne nous a toujours pas annoncé un prix, les discussions se poursuivent avec les services des Domaines sur le vrai prix de ces délaissés. Tout cumulé, il y a environ 500 mètres carrés de terrain en trois ou quatre morceaux. Nous espérons prochainement en connaître le prix.

Tout simplement, dans une telle situation, la Ville dispose d'un droit de priorité pour l'acquisition de ces terrains et on vous demande simplement de le déléguer à la SEM 92 pour que ces terrains puissent être directement acquis auprès de l'État par l'aménageur, ce qui évitera que la Ville les achète pour les recéder à la SEM qui les revendra encore à l'opérateur derrière. Ce n'est pas la peine de subventionner les notaires, même si c'est une profession éminemment respectable.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

Les parcelles sont considérables ; vous voyez des parcelles de 38 mètres carrés, de 83 mètres carrés, de 37 mètres carrés, de 65 mètres carrés, de 1 mètre carré... On achète une parcelle de 1 mètre carré !

M. Hervo

Et encore, dont certaines constituent des lots de copropriété, donc...

M. le Maire

On y va !

Monsieur Conway ?

M. Conway

Excusez-moi, je n'ai pas compris ce que vient de dire M. Hervo.

M. le Maire

M. Hervo voulait simplement dire qu'un certain nombre de ces parcelles au sol sont, en réalité, seulement partiellement propriétés de l'État, parce qu'elles ne sont que la conséquence de l'existence passée d'un immeuble dont seuls quelques lots étaient propriété de l'État. C'est un droit partagé au sol...

M. Hervo

C'est très simple.

M. le Maire

... donc 1 mètre carré partagé en plusieurs si c'est cette parcelle.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI,

Merci.

Cela va permettre à la fois au tramway de passer et à deux immeubles de bureaux d'être construits à La Garenne-Colombes, ce qui nous fera un peu de taxe foncière, ce qui ne peut pas faire de mal.

M. Hervo

Et accessoirement à financer du logement social.

M. le Maire

Et des emplois, bien entendu.

Bâtiments

5.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole pour la dépose-repose de l'œuvre « la musique et la danse » de la façade de la salle des fêtes vers le Foyer des Arts et Loisirs ou tout autre lieu public.

M. le Maire

Ce point devait être présenté par M. Perrée et je me permets de le présenter en son absence.

Il s'agit, dans le cadre de la construction de la nouvelle Salle des fêtes, de pouvoir récupérer une œuvre de Beloni, « La musique et la danse », qui est sur la façade de la Salle des fêtes actuelle ; vous connaissez probablement cette œuvre.

Une convention est passée et nous permet de récupérer cette œuvre et avec l'accord de l'ayant droit, le fils de M. Beloni, de la réintroduire dans un lieu public ; nous avons parlé du jardin du Foyer des Arts et Loisirs ou, en réalité, tout autre endroit.

Il s'agit de prendre acte de cette convention.

Y a-t-il des observations particulières ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

M. Fouliard

Monsieur le Maire, a-t-on une idée du coût de cette opération qui ne nous est pas précisé dans ce que vous nous présentez ?

M. le Maire

Non, je n'ai pas d'idée du coût. Le coût nous sera présenté par la SEM 92, puisque ce n'est pas la Ville qui portera, vous l'avez bien compris, la Ville ne paye pas cette affaire ; il nous sera précisé avant l'opération.

Là, je vous demande simplement de m'autoriser à signer le protocole d'accord avec le fils Beloni.

M. Hervo

Le coût de ce démontage transport est tout à fait marginal, il va être fondu dans le coût de démolition de la Salle des fêtes.

M. le Maire

Mais on vous le donnera quand on l'aura.

M. Hervo

Il sera évidemment dans l'opération ZAC, mais ce n'est pas cela qui va...

M. le Maire

Peu importe... M. Fouliard a tout à fait raison de vouloir avoir le prix, par curiosité au moins.

M. Hervo

On saura vous répondre quand la SEM aura réalisé l'opération et nous en donnera le montant.

M. le Maire

L'œuvre n'est pas considérable en taille ; on doit être à 3 mètres carrés ou 4 mètres carrés, j'imagine, même pas.

Avez-vous des questions, Mesdames et Messieurs, sur les décisions du Maire ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

On n'a pas voté la délibération précédente et j'avais d'autres questions.

M. le Maire

Excusez-moi...

Je vous en prie, Monsieur Fouliard !

Veillez m'excuser !

M. Fouliard

Sur l'emplacement, *a priori*, ce serait le parc des Arts et Loisirs, mais ce n'est pas arrêté ; c'est cela que vous nous dites ce soir ?

M. le Maire

En fait, c'est plutôt le parc Wangen, donc Foyer des Arts et Loisirs. Où exactement ? Je ne peux pas vous dire, il va falloir qu'on trouve le meilleur endroit pour que l'œuvre soit à sa place, mais c'est vrai que la convention, vous l'avez lue, permet, si jamais nous ne trouvons pas un endroit satisfaisant, de trouver un autre endroit d'ordre public. Nous en reparlerions dans ce cas.

Nous votons cette fois-ci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Je vous remercie.

VI - Divers**6.1 - Décisions.****M. le Maire**

N° 2011/21 : Marché d'entretien et de maintenance des alarmes anti-intrusion des installations de vidéosurveillance et des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments communaux - lot 2.

N° 2011/22 : Contrat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine relatif à la programmation d'un concert le vendredi 4 mars 2011 à l'église Saint-Urbain.

N° 2011/23 : Contrat avec Monsieur Anthony Garzon G.N.W. relatif à un spectacle musical pour enfants prévu le jeudi 24 février 2011 à l'école élémentaire Voltaire dans le cadre des accueils de loisirs.

N° 2011/24 : Contrat avec l'association « la Compagnie des Pendrillons » pour la programmation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Jerphanion prévu le mardi 8 mars 2011.

N° 2011/25 : Avenant n° 2 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/2009/01 relatif aux prestations de transport de personnes - lot n° 3 : voyages pour les jumelages, les sorties culturelles et les trajets pour les centres de vacances.

N° 2011/26 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° MAPA/2008/URBA/03 relatif à la mission d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'études pour la réalisation de projets communaux.

N° 2011/27 : Contrat avec le théâtre de Nanterre Amandiers pour l'organisation d'un petit-déjeuner lecture au Mastaba 1 prévu le samedi 19 mars 2011.

N° 2011/28 : Autorisation d'occupation du square Wangen les 12 et 13 février 2011 pour une représentation de marionnettes.

N° 2011/29 : Autorisation d'occupation du square Wangen le 12 mars 2011 pour une représentation de marionnettes.

N° 2011/30 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison de champagne et de vin pour les réceptions municipales - lot n° 1 - champagne.

N° 2011/31 : Marché à procédure adaptée - fourniture et livraison de champagne et de vin pour les réceptions municipales - lot n° 2 - vin.

N° 2011/32 : Convention relative à la mise à disposition temporaire d'un site municipal à titre gracieux.

N° 2011/33 : Contrat avec « la Compagnie du Chemin » pour l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 3 avril 2011.

N° 2011/34 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de voirie de l'avenue du Général-Leclerc à la Garenne-Colombes - lot n° 1.

N° 2011/35 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de voirie de l'avenue du Général-Leclerc à La Garenne-Colombes - lot n° 2.

N° 2011/36 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de voirie de l'avenue du Général-Leclerc à La Garenne-Colombes - lot n° 3.

N° 2011/37 : Marché à procédure adaptée de fourniture - achat et gestion de journaux, revues et périodiques d'information générale et spécialisée sur support papier et électronique.

N° 2011/38 : Contrat avec les Gens de la Terre pour l'animation une ferme à la ville le dimanche 13 mars 2011 place de la Liberté.

N° 2011/39 : Décision de placer ses excédents de trésorerie.

N° 2011/40 : Avenant n° 3 au marché négocié n° MN/2008/19 - travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes.

N° 2011/41 : Contrat avec la compagnie « le Mélo d'Amélie » pour l'organisation d'une pièce de théâtre.

N° 2011/42 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de tapis de fleurs annuelles.

N° 2011/43 : Contrat avec l'association « accords d'idées » pour l'organisation d'un concert scolaire à l'école élémentaire Voltaire prévu les mardis 1^{er} et 8 mars 2011.

N° 2011/44 : Prémption du lot de copropriété n° 24 appartenant à Monsieur Bansart dépendant de la copropriété du 14bis, boulevard de la République, cadastrée section P n° 48, déclaration d'intention d'aliéner n° 2011/008 enregistrée en mairie le 6 janvier 2011.

N° 2011/45 : Contrat avec « le salon du chocolatier » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 30 mars 2011.

N° 2011/46 : Contrat avec « le salon du chocolatier » pour l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 23 mars 2011.

N° 2011/47 : Marché négocié : fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de la commune de La Garenne-Colombes - lot 4 laitage.

N° 2011/48 : Appel d'offres ouvert : fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions dites du Maire ? Vous avez reçu la liste, comme d'habitude.

Voulez-vous des précisions sur ce qui vous a été donné ?

Monsieur Conway, je vous en prie !

M. Conway

Sur la n° 26. Avant, les régularisations administratives étaient portées au Conseil Municipal. Là, je vois qu'à nouveau, vous faites la régularisation de prolongation, et donc on refait la remarque : cela traduit au minimum une situation sur des dossiers courants qui ne paraît pas optimale.

M. le Maire

Merci.

Je veux quand même vous dire... Vous savez de quoi il s'agit ?

M. Conway

Oui, la mission d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'études pour la réalisation de projets communaux.

J'ai compris que vous prolongiez de deux mois parce que son contrat arrivait à expiration en février et que la mise en concurrence ne prendra effet qu'au plus tôt en avril.

M. le Maire

Mais vous savez qui c'est ?

M. Conway

Oui...

Justement, j'ai quelques petites inquiétudes par rapport à la façon dont sont réalisés les projets communaux. Cela va être bien d'avoir une mission d'assistance et une mise en concurrence à nouveau.

M. le Maire

Donc vous ne savez manifestement pas qui c'est. Je vais vous le dire.

Il s'agit de Joseph Mirabile, qui est l'architecte de la Ville, dont la mission principale est de conseiller les Garennois qui viennent et qui ont un permis de construire, veulent changer une fenêtre... C'est cela le rôle de Joseph Mirabile, c'est l'urbanisme de tous les jours. On prolonge son contrat de deux mois, jusqu'à ce qu'on en ait désigné un autre. Ce n'est quand même pas une affaire d'État. Deux mois de contrat de l'architecte du quotidien des Garennois.

M. Conway

Pour vous dire que je connais, même chose, vous n'avez pas acté dans le document son changement de siège social. Pour vous dire que j'ai lu le dossier, contrairement à ce que vous laissez entendre.

M. le Maire

Je ne laisse rien entendre, je donne simplement une information, pour vous dire que c'est une affaire qui concerne la vie quotidienne des Garennois.

M. Conway

Vous dites : « *Manifestement, vous ne savez pas de qui il s'agit* » ; je vous dis qu'il était rue Tocqueville et habite maintenant à Clichy.

M. le Maire

Joseph Mirabile est l'architecte de la Ville depuis 2001, donc je le connais assez bien, je le vois assez souvent.

M. Conway

Ensuite, il y a la décision n° 40 qui est sur l'avenant n° 3 concernant la Médiathèque, qui concerne la façade ; je voudrais savoir pourquoi il y a un dépassement de près de 50 000 euros.

M. le Maire

Monsieur Hervo, vous voulez dire un mot ? C'est un dépassement de 3 %.

M. Macé

3,14.

M. Hervo

C'est tout simplement un ajustement technique sur des problèmes intervenus en cours de chantier, inévitable sur ce type de chantier ; il y aura peut-être des moins quand on fera le décompte final. Ce n'est pas anormal.

M. Conway

Vous dites : ce n'est pas banal, sauf que...

M. Hervo

Non, je n'ai pas dit : ce n'est pas banal ; j'ai dit : ce n'est pas anormal, c'est un ajustement technique en cours de route.

M. Conway

Ce n'est pas anormal, je suis d'accord. Simplement rappeler que c'est l'architecte qui a été sélectionné qui a voulu travailler avec ces entreprises-là.

M. Hervo

Non, Monsieur Conway.

Monsieur Conway, et là, je vais appeler à témoigner... Ah non, le représentant de l'opposition qui était à la commission d'appel d'offres n'est plus dans cette assemblée...

M. le Maire

C'était M. Billard.

M. Hervo

Monsieur Conway, les entreprises n'ont pas été choisies comme cela, au doigt mouillé et sur recommandation de l'architecte, elles ont été choisies à travers l'application stricte des règles des marchés publics de consultation, d'analyse des offres et de choix faits par la commission d'appel d'offres, où l'opposition est représentée et, comme le rappelait M. le Maire tout à l'heure dans son intervention, les décisions sur les attributions des marchés de travaux de la Médiathèque ont tous été prises à l'unanimité de la commission, sans débat et sans choses anormales ou à cacher, sans sous-entendu d'aucune sorte, ce qui est d'ailleurs strictement impossible.

Oui, les entreprises étaient plus ou moins présentées par l'architecte ; c'est heureux quand il s'agit de faire une réalisation que l'architecte prenne le soin de vérifier que les entreprises sont compétentes pour répondre à la prestation qui est demandée, mais ce n'est pas parce qu'elle était connue de l'architecte ou présentée par l'architecte qu'elle a été choisie ; elle a été choisie parce que la commission a estimé, après analyse indépendante des services techniques, que c'était l'offre la plus intéressante à retenir, celle-là comme toutes les autres sur tous les lots. Il n'y a pas de secret, il n'y a pas de mystère.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

D'ailleurs, je dis sur ce sujet-là qu'il s'agit d'une augmentation de moins de 4 % et quiconque connaît la question de la construction sait qu'une augmentation de 4 % d'un marché entre le début du marché et la livraison du bâtiment est quelque chose d'extrêmement banal, extrêmement banal ! 4 % d'un lot en plus. C'est tellement banal que la loi prévoit qu'on ne repasse pas en commission d'appel d'offres au-dessous de 5 % ; c'est vous dire ! Il ne faut pas trop exagérer.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Concernant la décision n° 34, sur les travaux de l'avenue du Général-Leclerc, je voulais savoir si les entreprises retenues étaient celles qui avaient fait l'avenue du Maréchal-Foch. Est-ce que ce sont les mêmes entreprises ou pas ?

M. le Maire

Foch devant la clinique Lambert, non, ce ne sont pas les mêmes.

Merci.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Je voudrais revenir quelques instants sur la décision n° 40 sur la Médiathèque. Je voudrais, mais peut-être pas là, parce que vous n'avez peut-être pas tous les éléments, Monsieur Hervo, que vous nous précisez à un moment donné, que vous nous envoyiez un mail pour nous l'indiquer, quelles sont les modifications précises par rapport à ce lot 3 qui impliquent, certes c'est en dessous, comme le rappelait le Maire, de 4 % du marché, mais on est quand même sur une somme de 50 000 euros, j'arrondis en montant hors taxes... J'aimerais que vous nous indiquiez précisément qu'est-ce qui a induit cette modification par rapport à la nature des travaux envisagés par ce lot-là. C'est quand même une somme qui n'est pas négligeable.

M. Hervo

Monsieur Macé, votre demande est tout à fait légitime. C'est un mot ultratechnique, extrêmement compliqué. Le cas échéant, j'invite peut-être, on peut monter une visite du chantier de la Médiathèque quand vous voulez...

M. Macé

Oui, on est preneur.

M. Hervo

... parce que c'est un ouvrage complexe que nous avons choisi tous ensemble, je vous le rappelle, sauf M. Conway qui n'était pas là à l'époque.

Le lot « façade » est un lot extrêmement technique, extrêmement complexe. Si vous voulez l'explication, je demanderai à M^{me} Rosenker*, des services techniques, qui suit l'affaire dans le détail, de vous expliquer, parce que je ne sais pas où et la vis ou le boulon supplémentaire qui coûte ce prix-là. Je ne peux pas vous répondre.

M. le Maire

Je vais vous les lire, puisque j'ai l'avantage sur M. Hervo d'avoir la liste précise, je ne suis pas certain que vous compreniez tout ce qu'il y a dedans, non pas parce que... Moi-même...

Je vous les lis comme ils sont :

- réalisation d'un avis de chantier pour le poteau porteur de CBM en façade nord du bâtiment pour un montant de 3 900 euros...

M. Hervo

C'est la résistance au feu.

M. le Maire

- réalisation d'une porte supplémentaire dans le mur-rideau V003 pour un montant de 4 500 euros ;
- réalisation d'une porte coulissante vitrée pour un montant de 4 920 euros ;
- modification de la façade nord CF pour un montant de 18 000 euros...

M. Hervo

Coupe-feu.

M. le Maire

- réalisation de costières – un mot que je ne connaissais pas – sur les désenfumages pour un montant de 17 000 euros.

Voilà, vous savez tout, Monsieur Macé.

M. Macé

Très bien.

M. le Maire

Vous vous sentez mieux ?

M. Macé

Un peu mieux.

(Rires.)

Sur la décision n° 44 maintenant, on revient au 14bis, boulevard de la République, est-ce que vous avez dans votre dossier l'avis des Domaines du 9 février 2011 ?

Auriez-vous cela ?

M. le Maire

Sur la n° 44 ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

M. Hervo veut faire son intéressant et le donner de tête.

Allez-y, Monsieur Hervo ! Je vais voir si je l'ai.

M. Hervo

Je crois qu'on a préempté à l'avis des Domaines.

M. Macé

C'est pour cela que je pose la question ; est-ce que c'est bien le montant des 46 500 ?

M. Hervo

Comme je n'ai pas le papier sous les yeux, je peux me tromper.

M. le Maire

Eh bien, écoutez, je ne l'ai pas non plus sous les yeux, donc je ne pourrai pas contredire M. Hervo, même si j'en avais très envie...

Attendez, 44, cela se précise, une note très complète, avec une note de M. Mirabile, Monsieur Conway... Il y a même des plans ; c'est très sérieux... J'ai des éléments sur le bâtiment, la description du bâtiment en lui-même, mais je n'ai pas précisément l'avis des Domaines. J'ai la décision de préemption, la DIA relative à la vente du lot 24 pour le prix de 65 000 euros. Je ne le trouve pas, mais il doit être caché quelque part. On regardera...

M. Macé

Très bien.

M. le Maire

J'aurais voulu vous combler, après l'affaire des portes coupe-feu. Je pense que vous auriez bien dormi si je vous avais trouvé aussi cette extrêmement importante information.

Je suis confus, j'espère que vous dormirez bien quand même, Monsieur Macé !

M. Macé

Rassurez-vous !

M. le Maire

Vous l'aurez dans les jours qui viennent.

D'autres questions, Mesdames et Messieurs ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous avez annoncé qu'il y aurait une réunion dans un mois de Conseil Municipal pour le budget.

M. le Maire

Pour le vote, oui.

M. Conway

Est-ce que vous avez la date ?

M. le Maire

Non, pas encore, malheureusement.

M. Conway

Est-ce que vous pourriez nous la donner un peu avant les cinq jours ?

M. le Maire

Je vais essayer.

Merci beaucoup.

M. Macé

Je souhaiterais, sur la date du prochain Conseil Municipal, comme nous allons tomber pendant les vacances de Pâques, attirer votre attention là-dessus.

M. le Maire

C'est-à-dire ?

M. Macé

C'est-à-dire qu'on le sache avant, pour qu'on puisse s'organiser.

M. le Maire

Vous partez en vacances, Monsieur Macé ?

M. Macé

Non, mais...

M. le Maire

C'est très dangereux ! On s'amollit !

M. Macé

Je ne parle pas que de M. Macé, cela peut intéresser tout le monde, en termes d'organisation et de travail aussi.

M. le Maire

Vous nous raconterez vos vacances quand même, si le Conseil a lieu pendant les vacances.

Bonne nuit à tous. Merci.

La séance est levée à 22 heures 50.